

tous les tarifs de la SETAM

remontées mécaniques





www.valthorens.com
www.setamvalthorens.com







Société d'exploitation des téléphériques Tarentaise Maurienne

Nouveautés sur le domaine skiable : 2015/2016

Nouveautés

SECTEUR ORELLE :

CRÉATION D'UNE NOUVELLE PISTE BLEUE : LORY

Cette nouvelle piste bleue d'une longueur de 4 km 100 et d'un dénivelé de 450 mètres est accessible depuis le sommet du funitel de Thorens. Dans un vallon magnifique de haute altitude, elle vous permettra un retour très facile sur Orelle.

SECTEUR PLEIN SUD : CRÉATION D'UNE NOUVELLE PISTE ROUGE : PISTE DE LA CHASSE

Située sur le secteur Plein Sud, la piste rouge de la Chasse est tracée dans le prolongement du Pluviomètre jusqu'au boulevard Cumin.

Cette nouvelle piste vous permet de découvrir de nouveaux circuits sur le domaine skiable et notamment un nouvel itinéraire pour se rendre à la Cime Caron depuis la liaison 3 Vallées avec 1000 mètres de dénivelé de ski facile, à l'écart du cœur de station. De plus vous prendrez du plaisir à explorer les pistes bleues et rouges, moins fréquentées du secteur de Boismint.

Couverture des gares d'arrivée et de départ du funitel de Thorens et d'arrivée du funitel 3 Vallées.

Les gares seront couvertes d'un habillage design et original, une démarche mise en place par la SETAM pour offrir plus de confort aux clients et d'esthétique sur le domaine.

Sommaire

L'acquisition d'un forfait de ski implique l'acceptation des conditions générales de vente et d'utilisation.

©zelda - 152675 - credits photos : Flickr Val Thorens, Pepe Nicolas, C.Cattin - Imprimé sur papier écologique

Val Thorens Orelle

Tarifs hiver 2015-2016
Val Thorens / Orelle

	Du 21/11 au 11/12/2015					Du 12/12 au 18/12/2015					Du 19/12 au 15/04/2016					Du 16/04 au 08/05/2016				
	Adulte	Duo	Tribu	Senior	Enfant	Adulte	Duo	Tribu	Senior	Enfant	Adulte	Duo	Tribu	Senior	Enfant	Adulte	Duo	Tribu	Senior	Enfant
		2 pers.	3 pers. et +	65-74 ans	6-12 ans		2 pers.	3 pers. et +	65-74 ans	6-12 ans		2 pers.	3 pers. et +	65-74 ans	6-12 ans		2 pers.	3 pers. et +	65-74 ans	6-12 ans
Matin (jusqu'à 12h30)	32,60			29,30	26,00	36,70			33,00	29,30	40,80			36,70	32,60	36,70			33,00	29,30
Après-midi (à partir de 12h30)	32,60			29,30	26,00	36,70			33,00	29,30	40,80			36,70	32,60	36,70			33,00	29,30
1 jour	**39,20**			**35,20**	**31,30**	**44,10**			**39,60**	**35,20**	**49,00**			**44,10**	**39,20**	**44,10**			**39,60**	**35,20**
2 jours	76,80			69,10	61,40	86,40			77,70	69,10	96,00			86,40	76,80	86,40			77,70	69,10
3 jours	113,60			102,20	90,80	127,80			115,00	102,20	142,00			127,80	113,60	127,80			115,00	102,20
4 jours	148,80			133,90	119,00	167,40			150,60	133,90	186,00			167,40	148,80	167,40			150,60	133,90
5 jours	171,40			154,20	137,10	194,70			175,20	155,70	218,00			196,20	174,40	194,70			175,20	155,70
6 jours	186,40	176,40	171,40	167,70	149,10	209,70	199,70	194,70	188,70	167,70	233,00	223,00	218,00	209,70	186,40	209,70	199,70	194,70	188,70	167,70
7 jours	214,40	202,80	197,10	192,90	171,50	241,20	229,60	223,90	217,00	192,90	268,00	256,40	250,70	241,20	214,40	241,20	229,60	223,90	217,00	192,90
8 jours	242,40	229,30	222,80	218,10	193,90						303,00	289,90	283,40	272,70	242,40	272,70	259,60	253,10	245,40	218,10
9 jours	270,40	255,80	248,60	243,30	216,30						338,00	323,40	316,20	304,20	270,40	304,20	289,60	282,40	273,70	243,30
10 jours	298,40	282,30	274,30	268,50	238,70						373,00	356,90	348,90	335,70	298,40	335,70	319,60	311,60	302,10	268,50
11 jours	326,40	308,80	300,10	293,70	261,10						408,00	390,40	381,70	367,20	326,40	367,20	349,60	340,90	330,40	293,70
12 jours	354,40	335,30	325,80	318,90	283,50						443,00	423,90	414,40	398,70	354,40	398,70	379,60	370,10	358,80	318,90
13 jours	382,40	361,80	351,60	344,10	305,90						478,00	457,40	447,20	430,20	382,40	430,20	409,60	399,40	387,10	344,10
14 jours	410,40	388,30	377,30	369,30	328,30						513,00	490,90	479,90	461,70	410,40	461,70	439,60	428,60	415,50	369,30
Prolong. 1 jour (à partir de 6 j.)	34,60	32,70	31,80	31,20	27,80	38,80	36,90	36,00	35,00	31,20	43,00	41,10	40,20	38,80	34,60	38,80	36,90	36,00	35,00	31,20
Ext. 3 Vallées (1 j.)	33,00	33,00	33,00	29,70	26,70	33,00	33,00	33,00	29,70	26,70	33,00	33,00	33,00	29,70	26,70	33,00	33,00	33,00	29,70	26,70
Ext. Belleville (1 j.)											31,00	31,00	31,00	27,90	25,00					
Saison	939,00	898,60	878,50	845,10	751,20	939,00	898,60	878,50	845,10	751,20	939,00	898,60	878,50	845,10	751,20	939,00	898,60	878,50	845,10	751,20

ⓘ **Pass famille** (1 jour et à partir de 6 jours) : à partir de 4 personnes (2 adultes + 2 enfants de 6 à 20 ans) sur justificatif du lien de parenté, tarif par personne = tarif enfant.

ⓘ **Les forfaits 2 jours et + sont consécutifs.**

Tarifs susceptibles d'être modifiés, notamment en cas de variation des taxes applicables.

Tarifs hiver 2015-2016
3 Vallées

3 Vallées

	Du 05/12 au 11/12/2015					Du 12/12 au 18/12/2015					Du 19/12 au 15/04/2016					Du 16/04 au 24/04/2016*				
	Adulte	Duo 2 pers.	Tribu 3 pers. et +	Senior 65-74 ans	Enfant 5-12 ans	Adulte	Duo 2 pers.	Tribu 3 pers. et +	Senior 65-74 ans	Enfant 5-12 ans	Adulte	Duo 2 pers.	Tribu 3 pers. et +	Senior 65-74 ans	Enfant 5-12 ans	Adulte	Duo 2 pers.	Tribu 3 pers. et +	Senior 65-74 ans	Enfant 5-12 ans
Matin (jusqu'à 12h30)	39,20			35,20	31,70	44,10			39,60	35,70	49,00			44,10	39,60	44,10			39,60	35,70
Après-midi (à partir de 12h30)	39,20			35,20	31,70	44,10			39,60	35,70	49,00			44,10	39,60	44,10			39,60	35,70
1 jour	**47,20**			**42,40**	**38,20**	**53,10**			**47,70**	**43,00**	**59,00**			**53,10**	**47,70**	**53,10**			**47,70**	**43,00**
2 jours	92,00			82,80	74,50	103,50			93,10	83,80	115,00			103,50	93,10	103,50			93,10	83,80
3 jours	136,80			123,10	110,80	153,90			138,50	124,60	171,00			153,90	138,50	153,90			138,50	124,60
4 jours	180,00			162,00	145,80	202,50			182,20	164,00	225,00			202,50	182,20	202,50			182,20	164,00
5 jours	216,20			194,50	175,10	245,10			220,50	198,50	274,00			246,60	221,90	245,10			220,50	198,50
6 jours	231,20	221,20	216,20	208,00	187,20	260,10	250,10	245,10	234,00	210,60	289,00	279,00	274,00	260,10	234,00	260,10	250,10	245,10	234,00	210,60
7 jours	268,00	256,40	250,60	241,20	217,00	301,50	289,90	284,10	271,30	244,20	335,00	323,40	317,60	301,50	271,30	301,50	289,90	284,10	271,30	244,20
8 jours											381,00	367,80	361,20	342,90	308,60	342,90	329,70	323,10	308,60	277,70
9 jours											427,00	412,20	404,80	384,30	345,80	384,30	369,50	362,10	345,80	311,20
10 jours											473,00	456,60	448,40	425,70	383,10					
11 jours											519,00	501,00	492,00	467,10	420,30					
12 jours											565,00	545,40	535,60	508,50	457,60					
13 jours											611,00	589,80	579,20	549,90	494,90					
14 jours											657,00	634,20	622,80	591,30	532,10					
Saison	1240,00	1197,00	1175,60	1116,00	1004,40	1240,00	1197,00	1175,60	1116,00	1004,40	1240,00	1197,00	1175,60	1116,00	1004,40					

ⓘ Pass famille (minimum 6 jours) : à partir de 4 personnes (2 adultes + 2 enfants de 5 à 17 ans) sur justificatif du lien de parenté, tarif par personne = tarif enfant.

ⓘ Les forfaits 2 jours et + sont consécutifs. *Les Menuires fermeront le 22 avril 2016. Tarifs susceptibles d'être modifiés, notamment en cas de variation des taxes applicables.

Vallée des Belleville

Du 05/12 au 11/12/2015	Adulte	Duo 2 pers.	Tribu 3 pers. et +	Senior 65-74 ans	Enfant 5-12 ans
Après-midi (à partir de 12h30)	39,20			35,20	31,70
1 jour	**47,20**			**42,40**	**38,20**
2 jours	92,00			82,80	74,50
3 jours	136,80			123,10	110,80
4 jours	180,00			162,00	145,80
5 jours	216,20			194,50	175,10
6 jours	231,20	221,20	216,20	208,00	187,20
7 jours	268,00	256,40	250,60	241,20	217,00
8 jours					
9 jours					
10 jours					
11 jours					
12 jours					
13 jours					
14 jours					
Saison	1150,00	1108,10	1087,20	1035,00	931,50

Du 12/12 au 18/12/2015	Adulte	Duo 2 pers.	Tribu 3 pers. et +	Senior 65-74 ans	Enfant 5-12 ans
Après-midi (à partir de 12h30)	44,10			39,60	35,70
1 jour	**53,10**			**47,70**	**43,00**
2 jours	103,50			93,10	83,80
3 jours	153,90			138,50	124,60
4 jours	202,50			182,20	164,00
5 jours	245,10			220,50	198,50
6 jours	260,10	250,10	245,10	234,00	210,60
7 jours	301,50	289,90	284,10	271,30	244,20
8 jours					
9 jours					
10 jours					
11 jours					
12 jours					
13 jours					
14 jours					
Saison	1150,00	1108,10	1087,20	1035,00	931,50

Du 19/12 au 15/04/2016	Adulte	Duo 2 pers.	Tribu 3 pers. et +	Senior 65-74 ans	Enfant 5-12 ans
Après-midi (à partir de 12h30)	46,00			41,40	37,20
1 jour	**55,50**			**49,90**	**44,90**
2 jours	109,50			98,50	88,60
3 jours	162,50			146,20	131,60
4 jours	215,10			193,50	174,20
5 jours	260,00			234,00	210,60
6 jours	275,00	265,00	260,00	247,50	222,70
7 jours	317,00	305,40	299,70	285,30	256,70
8 jours	360,80	347,60	341,10	324,70	292,20
9 jours	404,60	389,80	382,50	364,10	327,70
10 jours	448,40	432,00	423,90	403,50	363,20
11 jours	492,20	474,30	465,30	442,90	398,60
12 jours	536,00	516,50	506,70	482,40	434,10
13 jours	579,80	558,70	548,10	521,80	469,60
14 jours	623,60	600,90	589,50	561,20	505,10
Saison	1150,00	1108,10	1087,20	1035,00	931,50

Du 16/04 au 22/04/2016	Adulte	Duo 2 pers.	Tribu 3 pers. et +	Senior 65-74 ans	Enfant 5-12 ans
Après-midi (à partir de 12h30)	44,10			39,60	35,70
1 jour	**53,10**			**47,70**	**43,00**
2 jours	103,50			93,10	83,80
3 jours	153,90			138,50	124,60
4 jours	202,50			182,20	164,00
5 jours	245,10			220,50	198,50
6 jours	260,10	250,10	245,10	234,00	210,60
7 jours	301,50	289,90	284,10	271,30	244,20
8 jours					
9 jours					
10 jours					
11 jours					
12 jours					
13 jours					
14 jours					
Saison					

ⓘ **Les forfaits 2 jours et + sont consécutifs.**

Tarifs susceptibles d'être modifiés, notamment en cas de variation des taxes applicables.

Unique en France !

45 mn de glisse. Dès 5 ans

Tarifs 2015 - 2016

À partir de 14,50 €

piste de luge le Toboggan

LE TOBOGGAN : LA PLUS LONGUE PISTE DE LUGE EN FRANCE !

Préparez-vous à vivre une expérience incroyable sur une piste balisée au cœur d'un magnifique vallon naturel.

Tous les plaisirs d'une descente en luge de plus de 6 km accessible à tous et **à partir de 5 ans.**

Après environ 10 minutes de montée par le funitel de Péclet, le départ est donné au pied du magnifique glacier de Péclet à 3 000m d'altitude.
Et c'est parti pour 45mn de sensations et de glisse !
Très ludique, l'itinéraire allie virages relevés et pentes variées pour le plus grand bonheur des lugeurs.
Vous évoluerez en toute confiance au cœur d'un site exceptionnel.

ENCORE PLUS DE SENSATIONS ? LA DESCENTE EN SOIRÉE !

Une bonne idée pour finir la journée. Encore plus insolite, encore plus de fous rires, encore plus de convivialité.

Après toutes ces émotions, la SETAM vous offre vin chaud & Beaufort de nos montagnes au Chalet du TOBOGGAN.
Chaque mercredi, jeudi et vendredi soir, nous vous invitons à réserver votre soirée luge.

	1 descente	2 descentes	Soirée
	14,50 €	22,50 €	22,00 €
Enfants de 5 à 10 ans et si moins d'1,25m Gratuit sur la luge d'un adulte majeur (1 enfant par adulte majeur)	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**

piste de luge le Toboggan



Le Toboggan, mode d'emploi :

mode d'emploi
le Toboggan

LA JOURNÉE :

- Rendez-vous au Chalet du Toboggan, en amont de la gare de départ du télésiège des Cascades.
- Achetez vos tickets.
- LE TOBOGGAN est ouvert de **10h à 15h** (15h30 à partir du 6 février 2016).
- L'accès se fait par le Funitel de Péclet.

LE SOIR :

Les mercredis, jeudis et vendredis soir uniquement.

- L'achat et la réservation sont **OBLIGATOIRES** le jour même dans l'une de nos billetteries.
- Le TOBOGGAN est ouvert de **17h à 18h** (17h30 à 18h30 à partir du 6 février 2016).
- Dernière montée au funitel de Péclet 18h15 (18h45 à partir du 6 février 2016).
- Le vin chaud est offert jusqu'à **19h15** au chalet à l'arrivée (19h30 à partir du 6 février 2016).

La soirée peut être annulée en cas de conditions météorologiques défavorables et les tickets peuvent être valables un autre soir.

ATTENTION !

- La luge pour les enfants de moins de 5 ans est **INTERDITE** pour votre sécurité.
- **Gratuit** pour les enfants de **5 à 10 ans si moins d'1,25 m, sur la luge d'un adulte majeur**.
- Les enfants seuls sur une luge doivent avoir **plus de 10 ans et mesurer plus d'1,25 m**.
- Les enfants de **9 et 10 ans de + d'1,25 m**, peuvent aller seuls sur une luge s'ils sont **accompagnés d'un adulte majeur** sur une autre luge. Dans ce cas le tarif prévu s'applique.
- **Seules les luges de la SETAM** sont autorisées à emprunter cette piste.
- Le port du casque et de gants est **OBLIGATOIRE** pour tous.
- Pensez que le départ est à 3000 m d'altitude, **veillez à vous habiller chaudement.**

La luge peut être fermée en fonction des conditions météorologiques.

On vous chouchoute à Val Thorens !

50 % du tarif public

Premières glisses

C'est la première fois ? Ca fait longtemps que vous n'avez pas skié ? Vous avez le choix de la formule : forfait matin, après-midi, 1 jour !
(voir la grille des tarifs, pages 4 et 5)

Sur 3 de ses secteurs, la SETAM met à votre disposition des remontées mécaniques adaptées à votre niveau.

Secteur Plein Sud :

Castor & Pollux, 2 tapis jumelés couverts de 240m de long ! **ACCÈS GRATUIT.**
Télécabine du Cairn : **ACCÈS AVEC FORFAIT DÉBUTANT.**

Secteur Péclet :

Musaraigne et Campagnols, 2 tapis en chaîne de 200m de long au cœur de la Grenouillère, **ACCÈS GRATUIT.**
Téléski du Roc : **ACCÈS GRATUIT.**
Télésiège des 2 Lacs, **ACCÈS AVEC FORFAIT DÉBUTANT.**

Secteur Caron :

Télécabine de Caron :
ACCÈS AVEC FORFAIT DÉBUTANT.
Le forfait débutant est valable **uniquement** sur les remontées mécaniques indiquées ci-dessus.

À Val Thorens, tout est réuni pour que votre séjour soit facile et confortable !



Les piétons

Un nouveau regard sur le domaine de Val Thorens / Orelle

Cet hiver, Val Thorens vous propose une nouvelle façon de découvrir son domaine skiable.

Vous pourrez rejoindre famille ou amis sur les pistes ou dans un restaurant d'altitude.

Les non-skieurs pourront eux aussi passer des vacances actives combinant la découverte du site de Val Thorens et de ses panoramas, sur des itinéraires exclusifs balisés.

De quoi varier les sorties quand on ne skie pas !

À vous les sommets, pour une vue imprenable sur Val Thorens, la Vallée des Belleville et le Mont Blanc !

La SETAM met à la disposition des piétons 9 remontées mécaniques :

- Le funitel de Péclet,
- Les télécabines du Cairn et de Caron,
- Le téléphérique de la Cime Caron,
- Le télésiège de la Moutière (montée uniquement, retour par le sentier de la Moutière),
- Le télésiège des Cascades (montée uniquement, retour par le sentier de la Marine),
- Le funitel du Grand Fond,
- Le télésiège de Rosaël,
- La télécabine 3 Vallées Express (Orelle),

carte des sentiers piétons disponible en billetterie.

Le forfait 6 jours Piéton est idéal

pour profiter librement de l'accès aux remontées mécaniques ouvertes aux piétons, y compris dans les stations des 3 Vallées.

Des montées à l'unité sont également possibles.

	Adulte	Enfant 6 à 12 ans
1 jour Piéton	22,50€	
6 jours Piéton	70,00€	
6 jours Piéton privilège avec un accès au centre sportif	115,00€	
Saison Piéton	204,00€	
Aller-retour Piéton Funitel de Péclet	14,10€	11,30€
Aller-retour Piéton TF de Caron	20,50€	16,40€
Aller Piéton TS de la Moutière Aller Piéton TS des Cascades	9,90€	8,00€
Aller-retour Piéton : jusqu'à Orelle par TC Cairn, puis TS de la Moutière (à la montée uniquement), Funitel du Grand Fond, TS de Rosaël, TC 3 Vallées Express	21,00€	16,80€

Les piétons

Le Pass Piéton
Privilège

Vous ne skiez pas ?

Val Thorens a pensé à vous !



Profitez PLEINEMENT des plaisirs de la montagne, avec le PASS PIÉTON PRIVILÈGE !



- 1 Forfait 6 jours Piéton
- + 1 Descente au TOBOGGAN en journée
- + 1 Aquapass 6 jours au centre sportif

115,00 €










Le Pass Piéton Privilège

6 jours

Vous pourrez, vous aussi, passer des vacances actives en combinant la découverte du site de Val Thorens, à pied ou en luge, et en profitant du centre sportif.

Avec le forfait 6 jours Piéton :

à vous les sommets, pour une vue imprenable sur Val Thorens, la Vallée des Belleville et le Mont Blanc... Ou un rendez-vous à la terrasse d'un restaurant d'altitude !

La SETAM met à votre disposition 9 remontées mécaniques :

- funitel de Péclet
- télécabines du Cairn et de Caron
- téléphérique de la Cime Caron
- télésiège de la Moutière
- télésiège des Cascades
- funitel de Grand Fond
- télésiège de Rosaël
- télécabine 3 Vallées Express (Orelle)

Le Toboggan en journée : unique en France !

45 minutes de glisse, sur 6 km

Préparez-vous à vivre une expérience incroyable sur une piste balisée au cœur d'un magnifique vallon naturel. Après 8 minutes de montée par le funitel de Péclet, le départ est donné au pied du magnifique glacier de Péclet à 3000 m d'altitude !

Sensations et fous rires garantis !



Avec l'Aquapass 6 jours : Centre Sportif Val Thorens : 04 79 00 00 76

vous détenez les clés d'une remise en forme réussie.

Accès AquaSpa : (Piscine, Balnéo ludique, Saunas, Hammam, Jacuzzis, Espace relaxation) de 14h à 22h. Prêt d'un drap de bain/jour. Cours d'aquagym (Aquabike non inclus) : Programme à l'accueil du Centre Sportif.



Le Pass : mode d'emploi



Le Pass Piéton Privilège

Forfait 6 jours Piéton :

votre forfait est nominatif et porte la mention

"PIÉTON PRIVILÈGE".

Vous devrez le conserver sur vous (à gauche dans votre veste pour le passage aux bornes) pour emprunter les différentes remontées mécaniques accessibles aux piétons.

Le Toboggan :

- Rendez-vous au Chalet du Toboggan, en amont de la gare de départ du télésiège des Cascades.
- Déposez votre Forfait 6 jours Piéton pour le prêt du matériel (luge + casque à rendre avant 17h).
- LE TOBOGGAN est ouvert de 10h à 15h (15h30 à partir du 6 février 2016). La luge peut être fermée en fonction des conditions météorologiques.
- L'accès se fait par le funitel de Péclet en présentant aux bornes votre pass "passage luge".

Avec l'Aquapass 6 jours :

lors de l'achat de votre Pass Piéton Privilège, une contremarque vous sera donnée. Il vous suffira de la présenter au centre sportif de Val Thorens, pour recevoir votre Aquapass 6 jours.

L'ensemble des conditions de vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques sont affichées dans toutes les billetteries.

Faites le plein de réductions !

Avec le PASS 6 jours PIÉTON PRIVILÈGE 6 jours, encore plus de réductions*.

Les partenaires mentionnés ci-dessous vous renseignent volontiers sur le contenu des différentes activités proposées.

École de ski Prosneige :

15% de réduction

sur la sortie "Cascade de glace" & "Olympiades" (challenge multi-activités)

Sorties Ludiques :

15% de réduction

sur la sortie "Chasse aux trésors" & "Construction d'igloo"

Soirées :

15% de réduction

sur la "Soirée chalet" (balade en raquettes & dîner savoyard dans un restaurant d'altitude)

* Sur présentation de votre Pass 6 jours Piéton Privilège.

Le Toboggan :

50% de réduction

sur votre 2e descente en luge,

sur présentation de la contremarque qui vous aura été remise et de votre Forfait 6 jours Piéton

Bowling de Val Thorens :

20% de réduction*

sur la partie de bowling

*correspondant à la location de chaussures

École du Ski Français :

Sorties raquettes :

50% de réduction

sur la sortie initiation du dimanche après-midi

10% de réduction

sur le package 6 après-midis





Le Pass Piéton Privilège

Famille, on vous aime toujours plus!



C'est encore plus simple : toute la famille bénéficie du tarif enfant !

VAL THORENS / ORELLE :

Pour les enfants de **moins de 6 ans, c'est GRATUIT**
Les enfants, c'est de **6 à 20 ans inclus !!!**

Pour **LES 3 VALLÉES**, la règle est différente :

Enfants de moins de 5 ans, gratuit.
Enfants de 5 à 17 ans inclus.

Comment ça marche ?

Vous êtes une famille : 2 adultes et au moins 2 enfants ? Achetez le même forfait pour la même durée, sur le même domaine skiable (Val Thorens ou les 3 Vallées).

Choisissez votre formule pour skier en famille de 6 à 21 jours.

Également disponible pour une journée, **uniquement** sur le domaine de Val Thorens / Orelle.

Le Pass Famille

Vous avez une famille plus grande !

Enfants supplémentaires :

Le troisième enfant à charge et les suivants bénéficient du tarif enfant (de 6 à 20 ans inclus Val Thorens / Orelle, de 5 à 17 ans inclus 3 Vallées).

VAL THORENS / ORELLE :
6 à 12 ans inclus, pour le tarif enfant

LES 3 VALLÉES :
5 à 12 ans inclus, pour le tarif enfant



ATTENTION !

Le Pass Famille et les autres réductions ne sont consentis que sur présentation d'un justificatif officiel du lien de parenté (livret de famille, pièce d'identité, etc.).

Respectez les catégories d'âges lors de l'achat de vos forfaits car vous serez contrôlés systématiquement aux bornes d'accès aux remontées mécaniques, ou par l'équipe de contrôle.

Pensez à garder votre justificatif sur vous en cas de perte ou de contrôle.

Le Pass Famille

Le Pass DUO



Pass DUO

Vous êtes 2 ?

Avec le Pass Duo bénéficiez de réductions pour vos vacances en famille ou entre amis.

Le Pass Duo c'est un tarif réduit :

- 10€ sur le prix adulte pour 2 skieurs.

Il faut acheter le même forfait (6 jours et plus) sur le même domaine Val Thorens, 3 Vallées ou Vallée des Belleville pour la même durée en un seul paiement.

Pass Duo,
c'est mieux qu'en solo !

- **Duo 6 jours VAL THORENS / ORELLE :**
  223€/ personne au lieu de 233€
- **Duo 6 jours 3 VALLÉES :**
  279€ / personne au lieu de 289€
- **Duo 6 jours VALLÉE DES BELLEVILLE :**
  265€ / personne au lieu de 275€

Pass DUO

Le Pass TRIBU

Pass TRIBU

Vous êtes 3 personnes minimum ?
Avec le Pass Tribu bénéficiez de réductions pour vos vacances en famille ou entre amis.

Le Pass Tribu c'est un tarif réduit :

- 15€ sur le prix adulte pour 3 skieurs ou plus.

Il faut acheter le même forfait (6 jours et plus) sur le même domaine Val Thorens, 3 Vallées ou Vallée des Belleville pour la même durée en un seul paiement.

Skiez en Tribu

achetez groupés, vous y gagnez !

- **Tribu 6 jours VAL THORENS / ORELLE :**
  218€/ personne au lieu de 233€
- **Tribu 6 jours 3 VALLÉES :**
  274€ / personne au lieu de 289€
- **Tribu 6 jours VALLÉE DES BELLEVILLE :**
  260€ / personne au lieu de 275€



Pass TRIBU

Forfaits gratuits

Qui peut bénéficier d'un forfait gratuit ?

VAL THORENS ORELLE : Les enfants de **–6** ans
Les adultes de **+75** ans

LES 3 VALLÉES et LA VALLÉE DES BELLEVILLE : Les enfants de **–5** ans
Les adultes de **+75** ans

L'accès aux domaines skiables de Val Thorens / Orelle, Vallée des Belleville ou des 3 Vallées **nécessite un forfait, même si celui-ci est gratuit.**

Vous devez passer aux billetteries avec un justificatif officiel afin que l'on vous délivre votre forfait gratuit.



Vous pouvez emprunter sans forfait les remontées mécaniques suivantes : Tapis Castor & Pollux, Tapis Musaraigne, Tapis Campagnols et Téléski du Roc.

ATTENTION !

Lors de l'établissement de votre forfait, une photo est **OBLIGATOIRE.** N'oubliez pas de garder votre justificatif et de respecter les catégories d'âge, les forfaits sont contrôlés systématiquement aux bornes d'accès aux remontées mécaniques, ou par l'équipe de contrôle.

Même si votre forfait est gratuit, pensez à vous assurer ! (voir page 29)

Prolongation Extensions

La prolongation 1 journée sur VAL THORENS / ORELLE

Votre forfait 6 jours (ou plus) se termine et vous souhaitez skier 1 jour de plus. Vous pouvez acheter 1 journée supplémentaire à un tarif privilégié en rapportant votre forfait à la billetterie.

ATTENTION ! L'achat de la journée supplémentaire est valable **uniquement** sur le domaine skiable de Val Thorens / Orelle. Vous pourrez acheter la journée supplémentaire, seulement à l'expiration de votre forfait 6 jours ou plus.

Partez à la découverte du domaine des 3 VALLÉES

Le plus grand domaine skiable du monde !

Vous avez un forfait Val Thorens / Orelle ou Vallée des Belleville de 2 jours ou plus et vous souhaitez profiter d'une ou plusieurs journées dans les 3 Vallées.
Il vous suffit de passer à la billetterie avec votre forfait et d'acheter une extension journalière 3 Vallées ou Vallée des Belleville.

IMPORTANT !

- Pour obtenir une extension, votre forfait doit être en cours de validité. L'extension n'est valable qu'une journée, pour toute journée supplémentaire, vous devrez repasser aux billetteries.
- N'oubliez pas de conserver le justificatif sur vous, les forfaits sont contrôlés systématiquement aux bornes d'accès aux remontées mécaniques, ou par les équipes de contrôle.

Val Thorens / Orelle, Vallée des Belleville et Les 3 Vallées... Tout l'hiver !

Forfait saison

DE LA GLISSE TOUTE LA SAISON !!!

Achetez directement votre forfait saison sur **www.setamvalthorens.com** ou en billetterie et à vous la glisse quand vous voulez !

ATTENTION !

Lors de l'achat de votre forfait, une photo est **OBLIGATOIRE.** N'oubliez pas de conserver le justificatif sur vous, les forfaits sont contrôlés systématiquement aux bornes d'accès aux remontées mécaniques, ou par les équipes de contrôle.

Les secours sont payants, pensez à vous assurer !

Assurance

Avec le CARRÉ NEIGE, skiez serein.

N'oubliez pas que toutes les interventions de secours sont payantes, même pour un petit bobo ! Pour ne pas avoir de mauvaises surprises, il vous suffit, lors de l'achat de votre forfait à la billetterie, de demander l'assurance CARRÉ NEIGE pour la durée de votre forfait ski.

Pour 2,80 € par jour, prise en charge en cas d'accident de ski des frais suivants :

- Secours et évacuations
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.
- Rapatriement
- Remboursement des forfaits et cours de ski de plus de 3 jours.
- Assistance juridique

	Adulte	Enfant jusqu'à 12 ans
Par jour	2,80 €	2,40 €
De 8 à 21 jours	22,40 €	19,20 €

ATTENTION ! L'assurance est payante sur les forfaits gratuits.
(voir les conditions Carré Neige pour les modalités)
Les assurances de cartes bancaires ou personnelles ne couvrent pas toujours l'ensemble des frais indiqués ci-dessus ! Pensez-y !

*Document non contractuel, seules les conventions particulières et les conditions générales Carré Neige font foi.

3 Vallées Liberté :
Toute la saison, skiez en liberté !

- Accédez directement aux pistes
- Changez de domaine en cours de journée
- Bénéficiez de remises sur le prix des forfaits journées adultes uniquement
- Profitez de forfaits gratuits

3 Vallées Liberté

Le principe :

- Ce forfait est accessible par ABONNEMENT ANNUEL de 30€ par carte du 01/11/15 au 31/10/16 et reconductible automatiquement* (forfait de ski uniquement).
- À l'achat de la carte et à chaque journée consommée, le montant est facturé et débité de la carte de crédit de l'adhérent principal (prélèvement hebdomadaire).
- Le montant débité dépend du nombre de jours consommés sur la carte, et du domaine de ski.

ABONNEMENT SUR INTERNET UNIQUEMENT :

- une photo d'identité récente pour chaque carte.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Votre forfait est strictement personnel et incessible. L'achat du titre entraîne la connaissance et l'acceptation intégrale des règlements de transport et de sécurité ainsi que les conditions générales de vente, d'utilisation et d'abonnement au 3 Vallées Liberté, affichés aux billetteries et disponibles sur internet : **www.valthorens.com**

Toute fraude constatée fera l'objet d'un procès-verbal, et éventuellement d'un retrait de forfait. En cas de perte de la carte, le titulaire doit immédiatement informer le service commercial de la SETAM et la carte sera bloquée.

* Si vous voulez vous désabonner, il suffit juste de prévenir la SETAM au plus tard le 1er novembre de la saison suivante.

3 Vallées Liberté : Les avantages

DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Une réduction immédiate sur toutes vos journées de ski

-15% SUR VAL THORENS - ORELLE

-10% SUR LES 3 VALLÉES

Une réduction exceptionnelle tous les samedis

-20% SUR LES 3 VALLÉES

VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Profitez de forfaits gratuits sur les 3 Vallées : la 9e journée de ski vous est offerte... Ensuite, bénéficiez d'une journée gratuite tous les 6 jours. L'occasion rêvée de parcourir les 3 Vallées !

TOUTE LA LIBERTÉ, RIEN QUE LA LIBERTÉ

- Accédez directement aux pistes, sans rechargement ni passage en billeterie, gain de temps et zéro contrainte !
- Changez de domaine en cours de journée en toute liberté et sans limite ! Le prix de votre journée sera calculé chaque soir selon le domaine skié.
- Seules les journées skiées sont facturées ! Facturation à la consommation, type badge autoroute. Votre journée de ski est prélevée sur votre compte bancaire. Par internet vous visualisez à tout moment la situation de votre compte (forfait consommé, réductions acquises...).

Abonnez-vous sur **www.setamvalthorens.com**

3 Vallées Liberté



LA TYROLIENNE,

l'attraction de haut vol qui vous coupe le souffle !

(accessible uniquement à skis)

Entre Orelle et Val Thorens, une méga-tyrolienne, la plus haute d'Europe, a été lancée mi-février 2014 au-dessus de la fabuleuse Vallée de Lory.

2 minutes de pure émotion et de plaisir unique en « volant » sur un câble ! Une ligne de 1300 mètres de long, un survol de près de 250 m au-dessus du glacier, tel un aigle...

Départ en haut du Télésiège du Bouchet à 3230 m, le sommet des 3 Vallées, Arrivée au Col de Thorens (3000m).

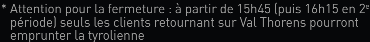
Un seul skieur à la fois, réservation sur place, 50 € le « vol », transports des skis inclus (le vol en tyrolienne est soumis aux conditions météo).

Horaires :

Jusqu'au 05 février 2016 : de 10h00 à 16h15*

À partir du 06 février 2016 : de 10h00 à 16h45*

Val Thorens SETAM — Les 3 vallées savoie france — Orelle



* Attention pour la fermeture : à partir de 15h45 (puis 16h15 en 2e période) seuls les clients retournant sur Val Thorens pourront emprunter la tyrolienne





La montagne est précieuse ! Ensemble protégeons-la...

Merci de ne rien jeter dans la nature !

Des containers pour le tri sélectif sont à votre disposition sur l'ensemble de la station.

Des poubelles sont disponibles aux départs et arrivées des remontées mécaniques et sur les aires de pique-nique.

Ne jetez pas vos mégots sur les pistes, utilisez les cendriers de poche !

Pensez à rapporter vos forfaits de ski à la fin de votre séjour ! Nous les recyclons (collecte aux billetteries, parkings, écoles de ski et Office du Tourisme).

Nos stations s'engagent !

La SETAM pour Val Thorens et la STOR pour Orelle travaillent au quotidien pour améliorer, valoriser et entretenir le domaine skiable dans le respect de la montagne et des normes ISO 9001 (qualité), 14001 (environnement), 18001 (sécurité du personnel).

PENSEZ AUSSI À RECHARGER VOTRE FORFAIT !

Pour votre information la quantité émise en CO_2 pour les 3 Vallées en application de l'article de loi L 1431-3 du code des transports, est de 319 g par journée skieur. La méthodologie et le mode de calcul sont disponibles sur demande dans les billetteries ou sur le site **www.valthorens.com**

Soyez les premiers sur les pistes !
Réservez votre forfait en ligne...

Ce qu'il faut savoir

N'attendez plus aux billetteries. Achetez directement votre forfait sur **www.setamvalthorens.com** ou **www.orelle.net**

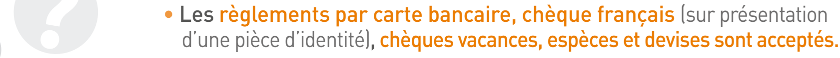
Lors de votre premier achat, deux solutions :

- Achetez en ligne votre forfait et retirez-le à votre arrivée aux distributeurs (dans toutes les billetteries et à l'Office de Tourisme).
- Achetez en ligne votre forfait et recevez-le chez vous (achat effectué 10 jours avant la date du 1er jour de ski).

Chaussez vos skis, votre forfait sera validé lors de votre 1er passage aux bornes. Faites un geste pour l'environnement : rechargez votre forfait en ligne, il est utilisable 5 minutes après ! À consommer sans modération !

IMPORTANT !

- Les forfaits de 2 jours et plus sont consécutifs. Le nombre de jours se décompte sans interruption et de manière consécutive dès le 1er passage à la 1ère borne.
- Les billetteries des remontées mécaniques de la station sont ouvertes le samedi jusqu'à 19 h (du 19/12/15 au 23/04/16). Pour le début et fin de saison, consultez les horaires et les billetteries ouvertes sur l'affichage d'information.
- Notre tarification "séjours" tient compte, grâce à une forte dégressivité, des risques éventuels de perturbations, notamment météorologiques, qui pourraient limiter l'accès au domaine skiable. Si vous n'adhérez pas à ce principe, optez pour l'achat de forfaits à la journée.



- Les règlements par carte bancaire, chèque français (sur présentation d'une pièce d'identité), chèques vacances, espèces et devises sont acceptés.
- Les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques sont affichées aux billetteries et sur le site **www.setamvalthorens.com**
- En cas de perte ou pour tout contrôle, vous devrez présenter le justificatif délivré en même temps que votre forfait. Conservez-le soigneusement sur vous, séparément de votre forfait.
- Ne skiez pas avec 2 forfaits en cours de validité dans votre poche.

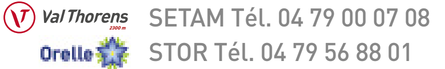


- Si vous êtes porteur d'un pacemaker : notre système de contrôle "main libre" est conforme aux normes concernant les porteurs de pacemaker : EN 50364:2001, EN 60950-1:2001, EN 300 330-2 V1.1.1, EN 301 489-3 V1.4.1.

Cependant nous vous conseillons d'éviter de passer dans les bornes et de présenter votre titre de transport à un agent d'exploitation.

Retrouvez toutes ces informations sur **www.setamvalthorens.com**

Remontées mécaniques



SETAM Tél. 04 79 00 07 08

STOR Tél. 04 79 56 88 01

Secours sur les pistes et service des pistes

Val Thorens Tel. 04 79 00 01 80 — Orelle Tél. 04 79 56 88 01

Météo

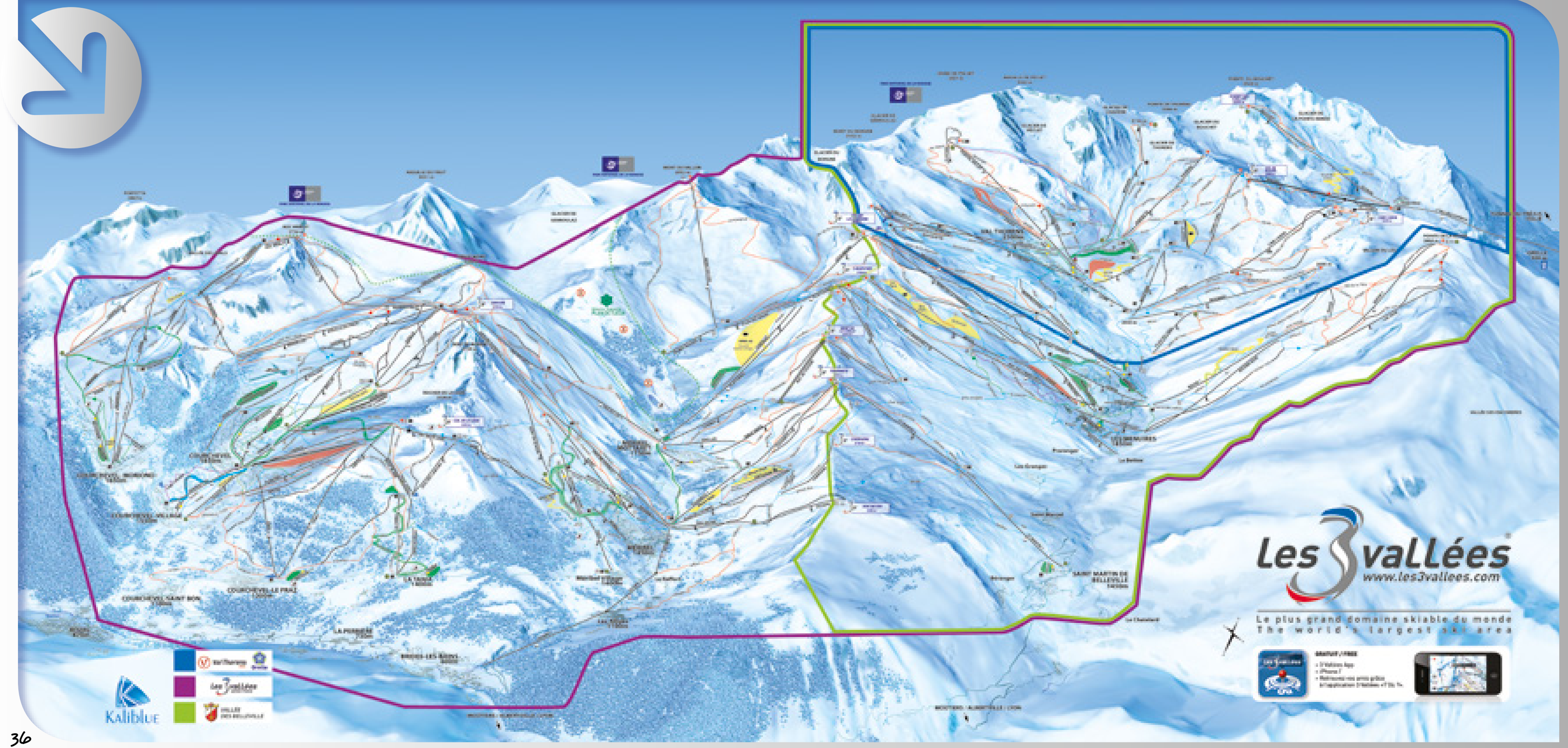
Météo France : 08 92 68 02 73 ou www.meteofrance.com



www.valthorens.com

Orelle Tél. 04 79 56 88 01 à partir de 7h45 le matin ou www.orelle.net

Ce qu'il faut savoir


Les 3 vallées
www.les3vallees.com
Le plus grand domaine skiable du monde
The world's largest ski area
Kaliblue

Conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques

Conditions générales de vente

GÉNÉRALITÉS

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client »), de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles.
Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

1 - FORFAITS

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport.

Deux types de forfaits sont à distinguer : les forfaits « datés » pour lesquels les dates du 1er et du dernier jour de ski sont fixées, et les forfaits « non datés » pour lesquels aucune précision quant au 1er jour de ski n'est indiquée.
Pour les forfaits non datés, le nombre de jours se décompte sans interruption, de manière consécutive dès le premier passage à la première borne et quelle que soit l'heure du premier passage.
Pour les forfaits « datés », les dates de validité ne pourront pas être modifiées sauf situation exceptionnelle dûment appréciée par l'exploitant.

Le forfait donne accès, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques en service sur le domaine skiable correspondant à son achat (Val Thorens / Orelle, Vallée des Belleville ou 3 Vallées).

Pendant la durée de validité du titre de transport, le forfait est strictement personnel et n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

1.1 - SUPPORT ET TITRE DE TRANSPORT

Les titres de transport sont délivrés sur des supports rechargeables.
Les titres de transport doivent être achetés soit dans les billetteries SETAM de la station, soit à l'un de nos distributeurs libre-service de forfaits SETAM ou sur le site de vente en ligne : **www.valthorens.com**

Outre leur rechargement aux billetteries SETAM, les supports permettent d'acquérir un titre de transport d'une matinée, d'un après-midi, d'une journée jusqu'à 25 jours consécutifs (adulte 13 à 64 ans, enfant 6 à 12 ans sur Val Thorens, 5 à 12 ans sur les 3 Vallées et la Vallée des Belleville, senior 65 à 74 ans uniquement) d'un Pass Famille, d'un Duo ou d'un Tribu en se connectant à l'adresse Internet suivante : **www.valthorens.com**

Le porteur d'un support ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix du titre de transport en cas de rechargement.

Tant que le titre de transport enregistré sur le support n'est pas épuisé, il ne peut être enregistré aucun autre titre de transport à l'exception d'une extension Vallée des Belleville ou 3 Vallées.

Les supports rechargeables sont réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de deux années.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

2 - CONDITIONS D'ÉMISSION DES TITRES DE TRANSPORT

2.1 - PHOTO ET JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

La vente du « forfait-saison » et les forfaits gratuits sont délivrés avec photo récente, de face, sans lunettes de soleil, ni couvre-chef.

Cette photographie sera conservée par la SETAM dans son système informatique de billetterie, au minimum pendant toute la durée de validité du forfait et au-delà, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du Client.

Conditions générales de vente

2.2 - TARIFS – RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

Tous les tarifs de vente des forfaits sont affichés dans les billetteries. Les prix indiqués sont des prix TTC en euro tenant compte du taux de TVA en vigueur le jour de l'achat.

Ceux-ci figurent également sur le site Internet : **www.valthorens.com**

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

L'âge du Client à prendre en compte sera celui du jour de début de validité du forfait délivré.

2.3 - MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en euro :

- en espèces,
- ou, dans certaines devises (dollar US, dollar canadien, livre sterling, franc suisse, couronne norvégienne, couronne suédoise et couronne danoise),
- ou, par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et libellé à l'ordre de SETAM, sur présentation d'une pièce d'identité,
- ou, par carte bancaire (Visa, Eurocard Master Card),
- ou, par chèques vacances en cours de validité émis par l'ANCV, sans rendu monnaie.

En outre, les achats effectués aux distributeurs de forfaits et aux bornes de rechargements ne peuvent être réglés que par carte bancaire (Visa, Eurocard Master Card).

2.4 - JUSTIFICATIF DE VENTE

Chaque émission de forfait, à l'exception des « forfaits groupe journée », donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date d'émission et son numéro unique.

Ce justificatif doit être conservé précieusement pour toutes demandes ultérieures. Il est fortement recommandé de ne pas le laisser dans la même poche que le support lui-même.

Conditions générales de vente

3 - REMBOURSEMENT DES FORFAITS

3.1 - FORFAITS PARTIELLEMENT UTILISÉS OU NON UTILISÉS

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ou partiellement utilisés, **ceux-ci ne sont ni remboursés, ni échangés.**

3.2 - PERTE, DESTRUCTION OU VOL

En cas de perte, destruction ou vol, **et sous réserve de remise du justificatif de vente**, il sera procédé au remplacement du titre de transport pour la durée restant à courir, moyennant le versement d'une somme de dix euros à titre de frais. **Le forfait perdu sera neutralisé.**

3.3 - FERMETURE OU INTERRUPTION DE SERVICE

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques, les titulaires d'un forfait payant en cours de validité, pourront se voir proposer, en fin de séjour, un « dédommagement » du préjudice subi, uniquement en cas d'arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques de Val Thorens supérieur à une demi-journée.

Le client pourra bénéficier, sur justificatif :

- soit d'une prolongation immédiate,
- soit, sur demande par courrier, d'un avoir en journée(s) de ski à utiliser au plus tard à la fin de la troisième saison d'hiver suivant celle au titre de laquelle le dédommagement est accordé,
- soit d'un remboursement différé sur pièces justificatives produites dans les deux mois, le remboursement par virement bancaire intervenant dans les quatre mois suivant la réception de ces pièces.
  Celui-ci sera déterminé proportionnellement à la durée d'interruption du service des remontées mécaniques et calculé de la manière suivante :
  (valeur en € du titre de transport acheté par le Client d'une durée X) – (valeur en € d'un titre identique que celui acheté par le Client mais d'une durée consécutive X-Y)
  Y étant la durée d'interruption du service supérieure à une demi-journée.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

Conditions générales de vente

Seul un arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques de Val Thorens supérieur à une demi-journée, garantira un dédommagement aux possesseurs de forfaits 3 Vallées et Vallée des Belleville délivrés à Val Thorens.

La seule interruption de la liaison 3 Vallées et Vallée des Belleville pour cause d'intempérie n'est pas suffisante pour donner lieu à un dédommagement.

3.4 - MALADIE OU ACCIDENT ET AUTRE ÉVÈNEMENT PERSONNEL

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie et toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait. Un service d'assurance peut couvrir ce risque et des renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de nos hôtes(ses) de vente.

4 - CONTRÔLE DES FORFAITS

Le Client doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le forfait doit être porté à gauche et, de préférence, éloigné d'un téléphone portable, de clefs et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium. En outre, le Client veillera à ne pas détenir sur lui deux forfaits en cours de validité.

4.1 - CONTRÔLES

Les différentes catégories d'âges sont systématiquement contrôlées aux bornes et signifiées par différentes couleurs lumineuses. Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par l'exploitant. L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté, feront l'objet :

- soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique.

Cette indemnité forfaitaire est égale à **CINQ fois** la valeur du titre de transport journalier de la catégorie d'âge correspondante et du secteur choisi, augmentée le cas échéant de frais de dossier, dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (à savoir 38,11 euros maximum). (Articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et Articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale).

- soit de poursuites judiciaires.

Les contrôleurs assermentés pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit.
Si le Client refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le Client.
Si le titre de transport appartient à une tierce personne, le contrôleur assermenté procédera au retrait immédiat du forfait, en vue de le remettre à son véritable titulaire.
En outre, la falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié sera passible de poursuites pénales ainsi que de dommages et intérêts (décret n°86.1045 du 18.09.1986).

Dans ce cas, le forfait pourra être retiré à des fins de preuve.

5 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à la SETAM dans un délai de deux mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : **SETAM, Service Clientèle - Le Génépi - 73440 VAL-THORENS**

6 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par la SETAM pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir.
Certaines données (adresse postale, e-mail, n° Tél.) pourront également être demandées aux Clients par la SETAM pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.
Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport.
Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société SETAM.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante :
SETAM, Traitement automatisé, Le Génépi, 73440 VAL-THORENS

Responsable du traitement : Service Billetteries.

Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

7 - TRADUCTION ET LOI APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES

Ces présentes CGVU étant établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi .

En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation et d'application de l'une des dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en oeuvre, au droit français.

À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente conformément à la loi en vigueur.

8 - SEULES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA MÉMOIRE DU FORFAIT FONT FOI.

SETAM - Le Génépi 73440 VAL THORENS - Tél. : +33 (0)4 79 00 07 08
setam@valthorens.com - Site : www.valthorens.com
N° identification TVA : FR 30 776 220 584 - R.C.S. Chambéry : B 776 220 584
SIRET 776 220 584 00028 - Code APE : 4939 C RC Exploitation des remontées mécaniques.

Règles générales

(applicables à tous les téléphériques)



Article 1er : DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR TOUS LES TYPES DE REMONTÉES

Le présent arrêté fixe en application de l'article 6 du décret du 22 mars 1942 susvisé, les dispositions générales destinées à garantir le maintien du bon ordre public et la sécurité lors de l'accès, du transport et du débarquement des usagers des télésièges, téléskis, téléphériques bicâbles, télécabines et tapis roulants assurant un transport à vocation touristique ou sportive dans les stations de montagne, situés dans le département de la Savoie.

Les usagers sont tenus de respecter le présent règlement et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à leur donner pour la bonne marche de l'installation et la sécurité.

Les usagers doivent :

- Prendre connaissance des conditions particulières de transport et des informations affichées au départ de chaque appareil.
- Prendre connaissance des règlementations concernant les pistes de ski et zones de montagne ainsi que de la situation du moment (conditions météorologiques, affluence, état des pistes, etc ...)

À partir de ces informations, ils doivent apprécier leur aptitude à utiliser les installations. De même, il appartient aux personnes ayant la responsabilité d'enfant, parents ou personnes auxquelles ceux-ci ont délégué la garde (amis, moniteurs, ...) d'apprécier l'aptitude des enfants à emprunter les installations et de s'organiser en conséquence.

Article 2 : CONDITIONS D'ACCÈS DES USAGERS POUR TOUS LES TYPES DE REMONTÉES

Admission prioritaire

Son admis en priorité les personnels des services de secours (y compris leur matériel : traîneaux de secours, matériels d'évacuation, ...), des forces de l'ordre, de contrôle et d'exploitation, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Admission particulière

L'accès des personnes demandant des conditions particulières de transport se fait après entente avec l'exploitant.

Titre de transport

L'accès aux installations n'est autorisé que sous réserve de respecter l'affectation des lieux et il est subordonné le cas échéant à la possession d'un titre de transport valable qui doit être présenté au contrôle conformément aux conditions de délivrance et d'utilisation en vigueur.

Horaires

L'accès aux installations est autorisé pendant les horaires affichés au départ. Toutefois, l'accès à tout ou partie d'une installation peut être en permanence ou temporairement interdit aux usagers ou soumis à des conditions restrictives d'accès.
Les usagers doivent prendre connaissance de ces dispositions.

Restriction d'accès

Les usagers doivent respecter les zones délimitées, n'embarquer et ne débarquer qu'aux emplacements prévus à cet effet, conformément à la signalisation et au balisage.
Il est interdit à toute personne étrangère au service d'accéder aux parties d'une installation qui ne sont pas affectées au transport d'usagers.
Respect des prescriptions données par la signalisation et les agents d'exploitation.
Les usagers doivent se conformer aux indications qui leur sont destinées et qui sont portées à leur connaissance par les panneaux de signalisation et d'information ou par le personnel d'exploitation.

Comportement des usagers

Tout usager doit respecter toutes les règles de droit commun ayant pour but le respect des bonnes mœurs, de la salubrité, de l'ordre et de la sécurité publics dans les installations, dont les gares et dépendances sont accessibles au public.
Sont interdits tous les agissements de nature à porter atteinte au bon ordre ou à la sécurité, notamment :

Règles générales

- la consommation d'alcool ou de boissons alcoolisées en dehors des lieux prévus à cet effet et dûment autorisés ;
- l'état d'ivresse,
- les injures, rixes et attroupements,
- les comportements et attitudes de nature à perturber l'exploitation,
- les infractions aux règles d'hygiène et de salubrité publique,
- la mendicité et les sollicitations de quelque nature que ce soit,
- la vente d'articles divers par des personnes autres que celles autorisées,
- l'apposition d'affiches, tracts ou prospectus,
- le fait de procéder par quelque moyen que ce soit à des inscriptions, signes ou dessins sur l'installation, le sol, les pylônes, les bâtiments, les sièges, les agrès ou les véhicules,
- la collecte, la diffusion ou la distribution de quelque manière que ce soit de tous objets ou écrits,
- l'utilisation d'appareils ou instruments sonores,
- le transport de produits inflammables, explosifs ou toxiques sauf exceptions autorisées par le chef d'exploitation,
- le dépôt ou l'abandon d'objets quelconques dans les installations,
- fumer sur l'installation en application des articles R3511-1 et suivants du code de la santé publique,

Article 3 : CONDITIONS DE TRANSPORT POUR LES TÉLÉSIÈGES

Les usagers doivent utiliser un équipement adapté aux conditions de l'exploitation.
Ils doivent se comporter de manière à ne pas compromettre leur sécurité, celle des autres personnes, ni celle de l'installation. Ils ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de l'exploitation. À ces fins il leur est interdit :

Règles générales

- d'entraver la bonne marche des installations,
- de prendre le départ du télésiège lorsque l'accès en est fermé,
- de prendre ou de quitter un siège en dehors des zones prévues à cet effet,
- d'actionner sans raison valable les dispositifs de sécurité,
- de détériorer les installations.

Embarquement

Les usagers ne doivent accéder à la zone d'embarquement que si le personnel d'exploitation est présent. Les personnes qui souhaitent être aidées lors de l'embarquement ou du débarquement doivent le faire savoir expressément au personnel d'exploitation. En outre, les usagers doivent :

- accéder à l'installation sans gêner les autres usagers,
- gagner l'aire d'embarquement en respectant les zones délimitées et balisées à cet effet,
- enlever les dragonnes et tenir les bâtons dans une main,
- accéder à la zone d'embarquement en respectant la capacité des véhicules et le cadencement (feux, barrières mobiles, ...) imposé par le passage des sièges,
- se positionner alignés sur l'aire d'embarquement,
- s'asseoir sur la banquette en tenant compte de l'arrivée du siège,
- abaisser le garde-corps dès que possible après l'embarquement,
- en cas de mauvais embarquement ne pas s'agripper et lâcher immédiatement.

Trajet

Pendant le trajet les usagers doivent :

- rester assis sur le siège,
- laisser le garde-corps baissé,
- ne rien jeter et prévenir toute chute d'objet,
- ne pas faire balancer le siège et garder les skis dans le sens de marche,
- ne pas chercher à quitter le siège quelles que soient les circonstances. En cas d'arrêt même prolongé, attendre les instructions du personnel d'exploitation.

Débarquement

Les usagers doivent :

- à l'approche de la station d'arrivée, à la hauteur de la signalisation, relever le garde-corps et les spatules des skis ;
- sur la plate-forme d'arrivée, au droit de la signalisation, se lever et quitter sans délai l'aire de débarquement dans le sens indiqué par les panneaux;
- au cas où ils n'auraient pas quitté le véhicule à l'endroit indiqué, attendre l'arrêt de l'installation sans tenter de quitter le siège et se conformer aux instructions du personnel d'exploitation.

Accidents et Incidents

En cas d'arrêt en ligne, les usagers doivent garder leur calme, attendre les instructions du personnel et ne pas chercher à quitter le siège sans y être invités.
Les témoins d'accident ou d'incident doivent en informer immédiatement le personnel d'exploitation.
Des réclamations peuvent être formulées auprès de l'exploitant. A cet effet, un registre des réclamations est tenu à la disposition des usagers.

Enfants

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont délégué la garde (amis, moniteurs, ...) à qui il appartient de les informer des règles d'usage des installations et de les alerter sur les attitudes à avoir et les erreurs à ne pas commettre notamment en cas d'arrêt.

Règles générales

Chaque enfant, quelque soit sa taille, compte pour une personne.
Transport des enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m.
Les enfants dont la taille est inférieure à 1,25 m ne peuvent être transportés sur un siège que s'ils sont accompagnés au moins par une personne en mesure de leur apporter l'aide nécessaire, notamment pour la manœuvre du garde-corps et le respect des consignes de sécurité.

Au maximum deux enfants, dont la taille est inférieure à 1,25 m, sont admis de chaque côté de cette personne sans place vide entre eux.

Dans le cas d'un groupe encadré, il appartient aux responsables de ce groupe d'organiser l'affectation des enfants par siège, dans le respect des aménagements prévus par l'exploitant, et de s'assurer, préalablement à l'embarquement, que les personnes concernées par l'embarquement des enfants ne s'y opposent pas.

Personnes handicapées (y compris les pratiquants du ski)

La personne handicapée ou son accompagnant a l'obligation de porter à la connaissance de l'exploitant, avant le transport, la nature de son handicap et son besoin éventuel d'assistance complémentaire.
En fonction des caractéristiques de l'installation, de la nature du handicap et du nombre de personnes handicapées admises simultanément sur l'installation et sur chaque siège, l'exploitant valide les conditions de transport.

Pour le respect des exigences ci-dessus, l'information réciproque de l'usager et de l'exploitant s'effectue au moment de l'acquisition du titre de transport ou de l'arrivée sur site de l'usager. A cette occasion, l'exploitant remet à l'usager la liste des installations qu'il peut emprunter compte tenu de la spécificité de son handicap.

Piétons

Lorsque le transport des piétons est autorisé, ils doivent se conformer aux prescriptions données par le personnel d'exploitation concernant les conditions d'embarquement et de débarquement.

Animaux

Lorsqu'il est autorisé, le transport des animaux se fait dans les conditions suivantes :

- leur transport ne porte pas atteinte à la sécurité et à l'hygiène de l'exploitation,
- le détenteur les maintient sous bonne garde pendant le transport, (tenus en laisse, muselés ou mis dans un sac)
- les autres usagers n'y voient pas d'inconvénients,
- leur évacuation doit être prévue.

Autres

Objets divers (bagages)

Si la place le permet, les usagers peuvent transporter sous leur responsabilité des objets ou bagages de faible encombrement.
Le transport d'objets encombrants peut être autorisé par le personnel d'exploitation sous réserve du gabarit et de la charge limite du siège.
Le transport d'objets portant atteinte à la sûreté et à la sécurité des usagers et du personnel est interdit.

Engins spéciaux (engins de loisirs, fauteuils-skis, fauteuils tous-terrains)

Pour pouvoir être autorisé, un engin spécial doit être apte à emprunter une remontée mécanique.
Cette aptitude peut être évaluée :

- au moyen d'un avis délivré par le STRMTG qui définit notamment les conditions d'utilisation et d'exploitation propres à l'engin. Les engins spéciaux adaptés pour une installation figurent soit dans une liste annexée au règlement de police de l'installation et validée préalablement par le STRMTG, soit directement dans le règlement de police de l'installation.

- À défaut, l'exploitant peut conditionner son accord à un essai préalable s'il estime que le matériel ne disposant pas d'avis du STRMTG n'est pas évaluable par comparaison avec des matériels dont il a connaissance. Un essai non satisfaisant peut entraîner un refus de transport par l'exploitant.

En outre, l'exploitant peut conditionner son autorisation aux spécificités de l'installation et de son environnement.

Article 3 : CONDITIONS DE TRANSPORT POUR LES TÉLÉSKIS

Les usagers doivent utiliser un équipement adapté aux conditions de l'exploitation permettant une utilisation normale des agrès. Ils doivent se comporter de manière à ne pas compromettre leur sécurité, celle des autres personnes, ni celle de l'installation. Ils ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de l'exploitation.
À ces fins il est interdit :

- d'entraver la bonne marche des installations,
- de prendre le départ du téléski lorsque l'accès en est fermé,
- de prendre ou lâcher un agrès ou la corde en dehors des zones prévues à cet effet,
- d'actionner sans raison valable les dispositifs de sécurité,
- de détériorer les installations.

Sauf cas particuliers (agrès biplace, transport simultané adulte/enfant), il est admis une personne par agrès.

Embarquement

Sauf exception explicitement mentionnée, les usagers ne doivent accéder à la zone d'embarquement que si le personnel d'exploitation est présent. Les personnes qui souhaitent être aidées lors de l'embarquement ou du débarquement doivent le faire savoir expressément au personnel d'exploitation. En outre, les usagers doivent :

- accéder à l'installation sans gêner les autres usagers,
- gagner l'aire d'embarquement en respectant les zones délimitées et balisées à cet effet,
- enlever les dragonnes et tenir les bâtons dans une main,
- accéder à la zone d'embarquement en respectant la capacité des agrès lorsqu'il y en a et le cadencement éventuel (personnel d'exploitation, feux, barrières mobiles, passage des agrès...),
- soit prendre l'agrès de remorquage

Règles générales

- qui est présenté par le personnel d'exploitation, ou
- qui se trouve dégagé après que le signal de départ leur aura indiqué qu'ils peuvent avancer, ou
- qui se présente libre devant eux,
- il est interdit de prendre un agrès en dehors de la zone d'embarquement prévue à cet effet.
- soit prendre la corde qui se présente libre devant eux.

En cas de mauvais embarquement ne pas s'agripper et lâcher l'agrès ou la corde immédiatement.

Trajet

Pendant le trajet les usagers doivent :

- rester sur la piste de montée sans slalomer
- ne pas lâcher un agrès
- en cas de chute pendant le trajet, ne pas s'agripper et lâcher l'agrès ou la corde immédiatement.

Débarquement

Les usagers doivent :

- sur la plate-forme d'arrivée, lâcher l'agrès ou la corde et quitter sans délai l'aire de débarquement dans le sens indiqué par les panneaux;
- au cas où ils n'auraient pas lâché l'agrès ou la corde à l'endroit indiqué, attendre l'arrêt automatique de l'installation par le dispositif de sécurité de fin de piste;
- en cas d'accident à l'arrivée, les usagers sont autorisés à arrêter immédiatement l'installation au moyen du bouton d'arrêt placé à cet effet au sommet de l'installation.

Accidents et Incidents

Les témoins d'accident ou d'incident doivent en informer immédiatement le personnel d'exploitation.

Des réclamations peuvent être formulées auprès de l'exploitant.
À cet effet, un registre des réclamations est tenu à la disposition des usagers.

Enfants

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont délégué la garde (amis, moniteurs,...) à qui il appartient de les informer des règles d'usage des installations et de les alerter sur les attitudes à avoir et les erreurs à ne pas commettre notamment en cas d'arrêt.Chaque enfant, quelque soit sa taille, compte pour une personne. En fonction des caractéristiques de l'installation, le transport d'un adulte et d'un enfant simultanément sur un même agrès peut être autorisé dans les conditions suivantes :

- tous deux chaussés de skis alpins ou si l'adulte porte l'enfant par un dispositif adapté à cet usage.

Personnes handicapées

La personne handicapée ou son accompagnant a l'obligation de porter à la connaissance de l'exploitant, avant le transport, la nature de son handicap et son besoin éventuel d'assistance complémentaire.
En fonction des caractéristiques de l'installation, de la nature du handicap et du nombre de personnes handicapées admises simultanément sur l'installation, l'exploitant valide les conditions de transport.
Pour le respect des exigences ci-dessus, l'information réciproque de l'usager et de l'exploitant s'effectue au moment de l'acquisition du titre de transport ou de l'arrivée sur site de l'usager. À cette occasion, l'exploitant remet à l'usager la liste des installations qu'il peut emprunter compte tenu de la spécificité de son handicap.

Animaux

Sauf accord avec l'exploitant, le transport des animaux est interdit.

Autres

Traîneaux de secours

En accord avec l'exploitant, le transport des traîneaux de secours peut être autorisé aux conditions suivantes :

- respect d'un intervalle d'au moins une minute entre le traîneau et l'usager suivant,
- liaison entre le pisteur et le traîneau doublée.

Objets divers (bagages)

Sauf accord avec l'exploitant, le transport de bagages et objets divers est interdit.

Engins spéciaux
(engins de loisirs, fauteuils-skis,fauteuils tous-terrains)

Pour pouvoir être autorisé, un engin spécial doit être apte à emprunter une remontée mécanique. Cette aptitude peut être évaluée :

- au moyen d'un avis délivré par le STRMTG qui définit notamment les conditions d'utilisation et d'exploitation propres à l'engin. Les engins spéciaux adaptés pour une installation figurent soit dans une liste annexée au règlement de police de l'installation et validée préalablement par le STRMTG, soit directement dans le règlement de police de l'installation.
- à défaut, l'exploitant peut conditionner son accord à un essai préalable s'il estime que le matériel ne disposant pas d'avis du STRMTG n'est pas évaluable par comparaison avec des matériels dont il a connaissance. Un essai non satisfaisant peut entraîner un refus de transport par l'exploitant. En outre, l'exploitant peut conditionner son autorisation aux spécificités de l'installation et de son environnement.

Article 3 : CONDITIONS DE TRANSPORT POUR LES TÉLÉPHÉRIQUES BICÂBLES ET TÉLÉCABINES.

Les usagers doivent utiliser un équipement adapté aux conditions de l'exploitation.
Ils doivent se comporter de manière à ne pas compromettre leur sécurité, celle des autres personnes, ni celle de l'installation. Ils ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de l'exploitation. À ces fins il leur est interdit :

- d'entraver la bonne marche des installations,
- de prendre le départ de l'installation lorsque l'accès en est fermé,
- de prendre ou de quitter un véhicule en dehors des zones prévues à cet effet,

- d'actionner sans raison valable les dispositifs de sécurité,
- de détériorer les installations.

Embarquement

Les usagers ne doivent accéder à la zone d'embarquement que si le personnel d'exploitation est présent. Les personnes qui souhaitent être aidées lors de l'embarquement ou du débarquement doivent le faire savoir expressément au personnel d'exploitation. En outre, les usagers doivent :

- accéder à l'installation sans gêner les autres usagers ;
- gagner l'aire ou le quai d'embarquement en respectant les zones délimitées et balisées à cet effet, la capacité des véhicules et le cadencement éventuel (feux, barrières mobiles, ...) imposé par le passage des véhicules;
- ne pas dépasser la limite du quai d'embarquement;
- ne pas s'opposer à la fermeture des portes.

Trajet

Pendant le trajet les usagers doivent :

- rester assis sur la banquette lorsque le transport se fait assis,
- ne rien jeter et prévenir toute chute d'objet,
- ne pas faire balancer le véhicule,
- ne pas ouvrir les portes,
- ne pas s'appuyer sur les vitres,
- ne pas chercher à quitter le véhicule quelles que soient les circonstances. En cas d'arrêt même prolongé, attendre les instructions du personnel d'exploitation.

Débarquement

Les usagers doivent :

- attendre l'ouverture des portes;
- sortir de la cabine sans gêner les autres usagers:

- au cas où ils n'auraient pas quitté la cabine avant la limite du quai, attendre les instructions du personnel d'exploitation.

Accidents et Incidents

En cas d'arrêt en ligne, les usagers doivent garder leur calme, attendre les instructions du personnel et ne pas chercher à quitter le véhicule sans y être invités. Les témoins d'accident ou d'incident doivent en informer immédiatement le personnel d'exploitation. Des réclamations peuvent être formulées auprès de l'exploitant. À cet effet, un registre des réclamations est tenu à la disposition des usagers.

Enfants

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont délégué la garde (amis, moniteurs, ...) à qui il appartient de les informer des règles d'usage des installations et de les alerter sur les attitudes à avoir et les erreurs à ne pas commettre notamment en cas d'arrêt. Chaque enfant, quelque soit sa taille, compte pour une personne.

Personnes handicapées (y compris les pratiquants du ski)

La personne handicapée ou son accompagnant a l'obligation de porter à la connaissance de l'exploitant, avant le transport, la nature de son handicap et son besoin éventuel d'assistance complémentaire. Pour le respect des exigences ci-dessus, l'information réciproque de l'usager et de l'exploitant s'effectue au moment de l'acquisition du titre de transport ou de l'arrivée sur site de l'usager. À cette occasion, l'exploitant remet à l'usager la liste des installations qu'il peut emprunter compte tenu de la spécificité de son handicap.

Animaux

Lorsqu'il est autorisé, le transport des animaux se fait dans les conditions suivantes :

- leur transport ne porte pas atteinte à la sécurité et à l'hygiène de l'exploitation;
- le détenteur les maintient sous bonne garde pendant le transport, (tenus en laisse, muselés ou mis dans un sac);
- les autres usagers n'y voient pas d'inconvénients;

- leur évacuation doit être prévue.

Autres

Objets divers (bagages)

Si la place le permet, les usagers peuvent transporter sous leur responsabilité des objets ou bagages de faible encombrement.

Le transport d'objets encombrants peut être autorisé par le personnel d'exploitation sous réserve du gabarit et de la charge limite du siège.

Le transport d'objets portant atteinte à la sûreté et à la sécurité des usagers et du personnel est interdit.

Article 3 : CONDITIONS DE TRANSPORT POUR LES TAPIS ROULANTS ASSURANT UN TRANSPORT À VOCATION TOURISTIQUE OU SPORTIVE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

Les usagers doivent utiliser un équipement adapté aux conditions de l'exploitation. Ils doivent se comporter de manière à ne pas compromettre leur sécurité, celle des autres personnes, ni celle de l'installation. Ils ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de l'exploitation. À ces fins il leur est interdit :

- d'entraver la bonne marche des installations,
- de prendre le départ du tapis lorsque l'accès en est fermé,
- de quitter le tapis dehors des zones prévues à cet effet,
- d'actionner sans raison valable les dispositifs de sécurité,
- de détériorer les installations.

Les personnes qui souhaitent être aidées lors de l'embarquement ou du débarquement doivent le faire savoir expressément au personnel d'exploitation.

Embarquement

Les usagers doivent :

- accéder à l'installation sans gêner les autres usagers,
- gagner l'aire d'embarquement en respectant les zones délimitées à cet effet,
- accéder à la zone d'embarquement en respectant le cadencement éventuel (feux, barrières mobiles...)

Trajet

Pendant le trajet les usagers ne doivent pas :

- marcher
- s'asseoir ni se coucher sur le tapis.

Débarquement

Les usagers doivent quitter sans délai la zone réservée au débarquement, le cas échéant dans le sens indiqué par les panneaux.

Accidents et Incidents

En cas d'arrêt en ligne, les usagers doivent garder leur calme, attendre les instructions du personnel. Les témoins d'accident ou d'incident doivent en informer immédiatement le personnel d'exploitation. Des réclamations peuvent être formulées auprès de l'exploitant. A cet effet, un registre des réclamations est tenu à la disposition des usagers.

Enfants

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont délégué la garde (amis, moniteurs, ...) à qui il appartient de les informer des règles d'usage des installations et de les alerter sur les attitudes à avoir et les erreurs à ne pas commettre notamment en cas d'arrêt.
Chaque enfant, quelque soit sa taille, compte pour une personne.
En l'absence d'encadrement organisé, le transport des enfants de moins de cinq ans non accompagnés par un adulte est interdit.

Personnes handicapées (y compris les pratiquants du ski)

La personne handicapée ou son accompagnant a l'obligation de porter à la connaissance de l'exploitant, avant le transport, la nature de son handicap et son besoin éventuel d'assistance complémentaire. En fonction des caractéristiques de l'installation,de la nature du handicap et du nombre de personnes handicapées admises simultanément sur l'installation, l'exploitant valide les conditions de transport.Pour le respect des exigences ci-dessus, l'information réciproque de l'usager et de l'exploitant s'effectue au moment de l'acquisition du titre de transport ou de l'arrivée sur site de l'usager. À cette occasion,

Règles générales

l'exploitant remet à l'usager la liste des installations qu'il peut emprunter compte tenu de la spécificité de son handicap.

Animaux

Lorsqu'il est autorisé, le transport des animaux se fait dans les conditions suivantes :

- leur transport ne porte pas atteinte à la sécurité et à l'hygiène de l'exploitation;
- le détenteur en est responsable et les maintient sous bonne garde pendant le transport, (tenus en laisse, muselés ou mis dans un sac);
- les autres usagers n'y voient pas d'inconvénients;

Autres

Engins spéciaux (engins de loisirs, fauteuils-skis, fauteuils tous-terrains)

Pour pouvoir être autorisé, un engin spécial doit être apte à emprunter une remontée mécanique. Cette aptitude peut être évaluée :

- au moyen d'un avis délivré par le STRMTG qui définit notamment les conditions d'utilisation et d'exploitation propres à l'engin. Les engins spéciaux adaptés pour une installation figurent soit dans une liste annexée au règlement de police de l'installation et validée préalablement par le STRMTG, soit directement dans le règlement de police de l'installation.
- À défaut, l'exploitant peut conditionner son accord à un essai préalable s'il estime que le matériel ne disposant pas d'avis du STRMTG n'est pas évaluable par comparaison avec des matériels dont il a . Un essai non satisfaisant peut entraîner un refus de transport par l'exploitant. En outre, l'exploitant peut conditionner son autorisation aux spécificités de l'installation et de son environnement.

Objets divers (bagages)

Si la place le permet, les usagers peuvent transporter sous leur responsabilité des objets ou bagages d'encombrement et de poids compatibles avec l'installation.
Le transport des objets portant atteinte à la sûreté et la sécurité des usagers et du personnel est interdit.

Article 4 : INFRACTIONS TOUS LES TYPES DE REMONTÉES

Le non-respect des instructions du personnel et du règlement de police peut entraîner des sanctions ou des exclusions. Les infractions aux dispositions du présent arrêté et à celles du règlement de police de l'installation sont constatées et réprimées dans les conditions prévues aux articles L 2241-1 à L 2241-7 du code des transports, à l'article R342-20 du code du tourisme et aux articles 80-1 et 80-2 du décret du 22 mars 1942 susvisé.

Les agents de l'exploitation assermentés et habilités à constater les infractions au présent règlement et à la réglementation relative à la police et à la sécurité dans les services de transport public de personnes, peuvent percevoir l'indemnité forfaitaire prévue aux articles 529-4 et suivants du code de procédure pénale. A défaut de paiement immédiat entre ses mains, l'agent dresse un procès verbal et relève l'identité des contrevenants. À titre de mesure conservatoire pour assurer la sécurité, les contrevenants peuvent se voir interdire l'accès aux installations.

Article 5 : ABROGATION POUR TÉLÉSKIS

L'arrêté du 19 octobre 2000 portant règlement de police général pour les téléskis du département de la Savoie est abrogé.

ARTICLE 5 (tous sauf téléskis) ou 6 (téléskis) : ARTICLE D'EXÉCUTION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie. Mention en sera faite dans chacun des règlements de police prévus par l'article R472-15 du code de l'urbanisme, par l'article 36 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié, par l'article 44 de l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié et par l'article 42 de l'arrêté du 9 août 2011 susvisés.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION
Forfait 3 Vallées Liberté

Les conditions générales ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre **Les exploitants des 3 Vallées** (ci-après l(es) exploitant(s)) et chacun des adhérents (ci-après le(s) «adhérent(s)») et bénéficiaires (ci-après les «bénéficiaires») de l'offre **3 Vallées Liberté**.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques non commerçantes.
Conformément à l´article 1369-4 du Code civil, l´ensemble de ces conditions sont mises à la disposition de l'adhérent, qui a la possibilité de les télécharger et de les imprimer.
Les informations contractuelles sont présentées en langue française.
Les présentes conditions sont applicables à toute nouvelle adhésion à compter du 01/08/2015.
Concernant les adhésions existantes, les présentes conditions annulent et remplacent les précédentes versions, et entrent en vigueur un mois après leur notification, telle que prévue par l'ancien article 18 « dispositions diverses ».

1. DÉFINITIONS

Adhésion : désigne la souscription au **3 Vallées Liberté**.
Adhérent : désigne une personne physique majeure et capable, qui souscrit au 3 Vallées Liberté.
Bénéficiaire : désigne la personne porteuse d'une carte **3 Vallées Liberté** et bénéficiant du forfait **3 Vallées Liberté**.
Carte : désigne la carte «**3 Vallées Liberté**» support physique du forfait **3 Vallées Liberté** sous format carte à puce RFID, nominative, personnelle et incessible, permettant l'accès aux remontées mécaniques du réseau .
compte adhérent : désigne le compte regroupant l'ensemble des bénéficiaires rattachés à l'adhérent accessible sur le Site Internet et lui permettant d'accéder, après s'être identifié, à toutes les informations relatives à ses adhésions, aux consommations des bénéficiaires du compte, aux services, à ses factures et à ses données personnelles.
Consommation : désigne le nombre de journées skieurs consommées par les bénéficiaires sur une période donnée.
Domaine(s) skiable(s) : désigne le périmètre limité de remontées mécaniques du réseau
Exploitant(s) : désigne la (les) société(s) d'exploitation des remontées mécaniques des domaines skiables du réseau visées à l'article 4.
Réseau : désigne l'ensemble des remontées mécaniques des domaines skiables des exploitants des 3 Vallées accessibles aux bénéficiaires.
Service Clients : désigne le service d'information et d'assistance mis à la disposition des adhérents et bénéficiaires dans les conditions définies sur le Site Internet Station.
Services : Désigne les services complémentaires proposés par les exploitants tels que décrits sur le Site Internet Station, et détaillés le cas échéant, dans les Conditions particulières relatives aux services.
Site Internet Station : désigne le site de la Société émettrice de la carte.

2. DESCRIPTION DU FORFAIT 3 VALLÉES LIBERTÉ

Le 3 Vallées Liberté est une adhésion offrant aux bénéficiaires la possibilité d'accéder facilement, rapidement, librement et de manière aléatoire par un système dit «mains libres» à des tarifs journée **3 Vallées Liberté**, aux domaines skiables du réseau tels que visés ci-dessous.
La souscription au **3 Vallées Liberté** entraîne la délivrance d'une carte permettant aux bénéficiaires de déclencher le tourniquet des bornes d'accès du réseau et d'y accéder de manière illimitée pendant la durée de l'adhésion et dans la limite des jours d'ouverture des domaines skiables.
Par ailleurs, l'adhérent bénéficiera d'une facturation hebdomadaire du montant des consommations des bénéficiaires de son compte adhérent.

3. SOCIÉTÉ EMETTRICE

L'exploitant vendeur de la carte est appelé ci-après la Société emettrice.

Conditions générales d'adhésion 3 Vallées Liberté

4. DOMAINES SKIABLES DU RÉSEAU DES 3 VALLÉES

La carte permet la libre circulation sur les remontées mécaniques des domaines skiables des exploitants suivants, pour le compte desquels la Société émettrice commercialise les titres de remontées mécaniques en son nom et qui élisent domicile à :

- **La Société des 3 Vallées Courchevel–La Tania (S3V Courchevel-La Tania)** Société Anonyme d'Economie Mixte à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 73 865 940 €, immatriculée au RCS de Chambéry sous le n°429 852 668, dont le siège social est La Croisette 73120 Courchevel, représentée par le Président du Directoire, Monsieur Pascal DE THIERSANT, N° TVA intracommunautaire: FR52429852668N° téléphone : +33 (0)4 79 08 20 00, Courriel : conctact@s3v.com, adresse postale (si différente du siège social) : La Croisette - BP 40 - 73122 COURCHEVEL Cedex, assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès de AXA - Cabinet Jean-Marc BELLI - BP 245 - 73002 CHAMBERY CEDEX, exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable de la Vallée de Courchevel .

- **La Société des 3 Vallées Mottaret (S3V Mottaret)** Société Anonyme d'Economie Mixte à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 73 865 940 €, immatriculée au RCS de Chambéry sous le n°429 852 668, dont le siège social est La Croisette 73120 Courchevel, représentée par le Président du Directoire, Monsieur Pascal DE THIERSANT, N° TVA intracommunautaire : FR52429852668, n° téléphone : +33 (0)4 79 08 20 00, courriel : contact@s3v.com, adresse postale (si différente du siège social) : La Croisette - BP 40 - 73122 COURCHEVEL Cedex, assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès de AXA - Cabinet Jean-Marc BELLI - BP 245 - 73002 CHAMBERY CEDEX, exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable du Mottaret.

- **La Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL),** société par actions simplifiée, au capital de 3.235.500 € dont le siège social est à SAINT MARTIN DE BELLEVILLE – 73440 LES MENUIRES, immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro B 353 065 964, représentée par le Directeur Général, Monsieur Pascal ABRY, n° TVA intracommunautaire : FR02 353 064 964 0010, n° téléphone : 04 79 00 62 75, courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr, assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz Opérations Entreprises- 7, Place du Dôme-TSA 21017-92 099 La Défense Cedex, exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable des Menuires - Saint Martin de Belleville.

- **La société MERIBEL ALPINA,** société par actions simplifiée, au capital de 3.287.169 €, inscrite au RCS de Chambéry sous le numéro B 075 520 064, dont le siège social est à Méribel les Allues 73550, représentée par le Directeur Général, Monsieur Olivier SIMONIN, n° TVA intracommunautaire : FR20075520064, n° téléphone : 04 79 08 65 32, courriel : contact@meribel-alpina.com, adresse postale (si différente du siège social) : Méribel Alpina Route de la Chaudanne 73550 Méribel, assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD 87 rue de Richelieu 75002 Paris. exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable de Méribel-Alpina.

- **La Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise et Maurienne (SETAM),** société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 4.441.905 €, dont le siège social est à Le Génépi Val Thorens, 73440 ST MARTIN DE BELLEVILLE, immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro B 776 220 584, représentée par le Directeur Général, Monsieur Jérôme GRELLET, n° TVA intracommunautaire :FR30 776 220 584, , n° téléphone : 04 79 00 07 08, courriel : forfaitinternet@valthorens.com, assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès de : ALLIANZ immeuble La Résidence N° 2 Z BP 64 73123 COURCHEVEL Cédex. exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable de Val Thorens (hors Orelle).

- **La Société des Téléphériques d'Orelle (STOR),** société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 780.000 € dont le siège social est à FRANCOZ– 73140 ORELLE – immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro B 402 811 061, représentée par le Directeur Général, Monsieur Robert GUILLERMET, n° TVA intracommunautaire : FR 17 402 811 061, n° téléphone : 04.79.56.88.01, Courriel : info@orelle.net, assurée en

responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès de : ALLIANZ immeuble La Résidence N° 2 Z BP 64 73123 COURCHEVEL Cédex. exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable d'Orelle (hors Val Thorens).

Il est donc précisé que les domaines skiables concernés par la carte sont

- Le domaine de la Vallée de Courchevel exploité par S3V Courchevel-La Tania
- Le domaine de la Vallée de Méribel (Méribel+Méribel Mottaret) exploité conjointement par S3V Mottaret et Méribel-Alpina
- Le domaine des Menuires - St Martin exploité par la SEVABEL
- Le domaine de Val Thorens-Orelle exploité conjointement par SETAM et STOR
- Le domaine des 3 Vallées exploité conjointement par S3V Courchevel-La Tania, S3V Mottaret, Méribel Alpina, SEVABEL, SETAM et STOR

Les limites de domaine figurent sur les plans des pistes édités par chacun des exploitants.

5. ADHÉSION

La carte est proposée par la Société émettrice uniquement sur son site internet. Les adhésions sont souscrites par l'adhérent pour le compte d'un bénéficiaire, l'adhérent pouvant être lui-même bénéficiaire. L'adhérent peut souscrire plusieurs adhésions pour le compte de plusieurs bénéficiaires dans la limite de six (6) adhésions. En souscrivant à l'adhésion, l'adhérent accepte les présentes conditions générales d'adhésion ainsi que les conditions générales d'utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques des exploitants du réseau . L'adhérent d'ores et déjà titulaire d'une carte auprès d'un exploitant visé à l'article 4, ne pourra acheter, pour la même saison, une autre carte à un autre exploitant. Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code civil, l'adhérent a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

La Société émettrice est libre de refuser la demande d'adhésion pour un motif légitime, tel que l'insolvabilité notoire ou la résiliation d'une précédente adhésion par l'une des sociétés visées à l'article 4 pour fraude ou défaut de paiement.

L'adhérent est invité à conserver une copie de sa confirmation de commande ainsi qu'un exemplaire des présentes conditions générales (sous format électronique ou impression papier). Après validation des adhésions et de leur paiement, la Société émettrice adressera à l'adhérent un courrier électronique (e-mail) de bienvenue l'informant :

- de la mise à disposition de sa facture sur son espace dédié,
- de la date d'envoi par courrier (12 jours ouvrables maximum à compter de l'adhésion) ou de mise à disposition de(s) la carte(s) dans l'un des points de vente **3 Vallées Liberté** de la Société emettrice. A noter : en cas d'envoi par courrier, des frais de livraison s'appliquent, dont le montant figure sur le Site Internet Station.

6. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

En application de l'article L. 121-16-1 I 9° du Code de la consommation, l'adhésion n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-21 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

ARTICLE 7. DURÉE DE VALIDITÉ DE L'ADHÉSION

L'adhésion est souscrite pour une période courant du 1er novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n+1, quelle que soit la date de souscription.

L'adhésion se renouvelle par tacite reconduction aux conditions tarifaires en vigueur au jour du renouvellement. L'adhérent sera informé par courrier électronique 1 mois au moins avant la date d'expiration de son (ses) adhésions(s), des conditions applicables au renouvellement de (des) adhésion(s). Il disposera alors jusqu'au 31 octobre de l'année en cours, pour notifier son opposition au renouvellement, L'adhérent aura accès à la résiliation directement sur son compte et pourra procéder à la résiliation partielle ou totale de ses adhésions jusqu'au 31 octobre.

A défaut de manifestation expresse de sa part, l'(les) adhésion(s) sera(ont) automatiquement reconduit(s) pour une période de 12 mois courant à partir du 1er novembre de chaque année.

Le montant du renouvellement de (des) l'adhésion(s) est exigible à compter du 1er novembre de chaque année.

Reproduction obligatoire de l'article L. 136-1 modifié du Code de la consommation (d'après la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation):

« Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur

8. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

8.1. TARIFS

Chaque carte délivrée donnera lieu au paiement du montant de l'adhésion. Ledit montant est disponible sur le Site Internet Station.

En fonction des domaines skiables utilisés, pour la saison d'hiver, l'adhérent pourra être facturé du tarif des domaines skiables, aux conditions suivantes, sur la base du tarif public adulte journée prévu et publié sur les sites internet des stations concernées :

• **Forfait Vallée de Courchevel 1 jour** -10% (facturation par S3V) si les passages répertoriés se font en totalité en vallée de Courchevel.

• **Forfait Vallée de Méribel 1 jour** -10% (facturation par Méribel-Alpina ou S3V si les passages répertoriés se font en totalité en Vallée de Méribel (avec au moins un passage sur Méribel Alpina et un sur Mottaret) avec une carte émise par Méribel Alpina ou S3V Mottaret uniquement).

• **Forfait Les Menuires-St Martin 1 jour** -20% (facturation par SEVABEL) si les passages répertoriés se font en totalité aux Menuires-Saint Martin de Belleville.

• **Forfait Val Thorens-Orelle 1 jour** -15% (facturation par SETAM ou STOR) si les passages répertoriés se font en totalité à Val Thorens-Orelle.

• **Forfait 3 Vallées 1 jour** -10% (facturation par la Société émettrice de la carte soit S3V, Méribel-Alpina, SEVABEL, SETAM ou STOR) si les passages répertoriés se font sur au moins 2 vallées ou chez au moins 2 exploitants différents de la Société émettrice de la carte 3 Vallées Liberté.

Réduction exceptionnelle tous les samedis de la saison :
-20 % sur le forfait 3 Vallées 1 jour.

Ces tarifs correspondent aux tarifs publics adulte journée affichés aux caisses des remontées mécaniques des exploitants des 3 Vallées/ou du réseau, déduction faites des remises. Il s'agit d'un tarif unique quel que soit l'âge du bénéficiaire, qui n'est pas

Conditions générales d'adhésion 3 Vallées Liberté

cumulable avec les tarifs réduits et en particulier les tarifs enfants, seniors, famille. Ces tarifs et remises sont susceptibles d'être modifiés, à l'occasion du renouvellement de l'Abonnement.

De plus en complément des conditions ci-dessus la 9ème journée de ski est offerte et ensuite une journée offerte tous les 6 jours. Le décompte pour obtenir la gratuité n'est pas cumulable d'une saison sur l'autre.

Le forfait **3 Vallées Liberté** doit se conformer aux conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport de chaque station.

Certaines remises spécifiques supplémentaires (le samedi, par exemple) seront également appliquées. Pour plus d'information, consulter les sites internet des exploitants.

Les tarifs journée **3 Vallées Liberté** des remontées mécaniques des domaines skiables sont fixés par chacun des exploitants du réseau et sont facturés à l'adhérent selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de consommation.

L'adhérent est informé que le déclenchement d'un tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques d'un domaine skiable par un bénéficiaire, donnera lieu à la facturation du tarif journée **3 Vallées Liberté** dudit domaine skiable, quel que soit le nombre de passages effectués pendant la journée facturée.

La facturation du tarif journée « **3 Vallées Liberté** » dudit domaine se fera par l'exploitant dudit domaine ou, pour tout domaine exploité conjointement, par la Société émettrice de la carte.

Tous les prix sont indiqués par jour, TTC et en euros et sont établis sur la base des taxes en vigueur au jour de l'adhésion et/ou de la consommation.

Tout changement et/ou toute variation de taxes applicables sera automatiquement répercuté sur le prix TTC de l'adhésion et des consommations réalisées par les bénéficiaires à compter de la date dudit changement.

8.2. MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

Le montant de l'adhésion et les consommations résultant de la libre circulation des bénéficiaires sur les domaines sont payés par carte bancaire. Lors de l'adhésion, l'adhérent communique les numéros, la date de validité et le cryptogramme de sa carte bancaire **(la saisie est effectuée sur un site sécurisé).** Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par l'adhérent pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription à **3 Vallées Liberté**, de son utilisation et des services. Les informations seront donc conservées par la Société émettrice et/ou les exploitants pour les besoins de paiement.

Les prélèvements pourront être effectués soit directement par chaque exploitant, soit via le service de paiement en ligne Paybox.

Les sommes dues sont exigibles à la date indiquée sur la facture.

8.3. FACTURATION ET COMPTE ADHÉRENT

Chaque adhésion est facturée et prélevée par la Société emettrice.

Les consommations sont facturées et prélevées directement par l'exploitant du domaine skiable sur lequel ces dernières ont été enregistrées, dans les conditions définies à l'article 4.

L'adhérent reconnaît ainsi qu'il est susceptible de recevoir des factures émanant d'exploitants autres que la Société emettrice, en fonction du domaine skiable sur lequel le bénéficiaire aura skié.

Ainsi, toutes les semaines, la Société émettrice et/ou l'(les) exploitant(s) établi(ssen)t les relevés des consommations réalisées par domaine skiable au titre de la semaine écoulée par les bénéficiaires du compte adhérent, sur le réseau .
Le calcul des consommations s'effectue par semaine sur la base du tarif journée **3 Vallées Liberté** en vigueur applicable sur le domaine skiable concerné, quel que soit le nombre de passages et que le bénéficiaire ait skié sur tout ou partie du domaine skiable.

Le relevé des consommations envoyé par email précise, pour chaque bénéficiaire, le détail par adhérent du montant débité.

Conditions générales d'adhésion 3 Vallées Liberté

Pour avoir le détail des passages, l'adhérent se connectera sur son compte internet grâce à un login / mot de passe envoyé par la Société émettrice dans les premiers jours de la souscription à l'adhésion **3 Vallées Liberté.**

Sur la base du relevé des consommations, la Société émettrice et/ou l'(les) exploitant(s) facture(nt) et prélève(nt) hebdomadairement la carte bancaire de l'adhérent des sommes dues par ce dernier pour la semaine considérée au titre des consommations de chacun des bénéficiaires du compte adhérent et, le cas échéant, de toutes sommes dues par l'adhérent dans le cadre de son adhésion.

La facture ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués sur les remontées mécaniques des domaines skiables par les bénéficiaires pendant la période considérée. Toute consommation omise sur le relevé sera facturée ultérieurement, dans la limite de la saison d'exploitation en cours.

Les enregistrements relatifs aux consommations, effectués par le système informatique de la Société émettrice et/ou des exploitants et servant de base à la facturation, font foi.

La facture indique :

- le prix HT et TTC
- la date de la facture et la date du paiement
- le domaine consommé par les bénéficiaires du compte adhérent
- le cas échéant, les éventuels services ;
- le cas échéant, les éventuelles indemnités, pénalités ou frais visés aux articles 8.4, 11 et 12.

L'adhérent autorise la Société émettrice et l'(les) exploitant(s)à lui adresser leurs factures sous format électronique. L'adhérent recevra dans chaque courrier électronique (e-mail) un rappel comportant un lien hypertexte vers son espace compte adhérent dans lequel il a accès à ses factures imprimables et enregistrables.

Les factures sont prélevées sur la carte bancaire de l'adhérent hebdomadairement.

8.4. DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de rejet de paiement de la facture, la Société émettrice et/ou l' (les)exploitant(s) le cas échéant pourra(ont) émettre un nouveau prélèvement en fonction du motif de rejet de paiement. Le cas échéant, ils mettront en demeure l'adhérent par courrier électronique ou postal de payer les sommes dues. Des pénalités de retard, égales au taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture seront exigibles à compter du jour du défaut de paiement. Ces pénalités s'ajoutent au paiement du principal.

Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans notification préalable, la suspension de la (des) carte(s) du compte jusqu'à complet paiement des sommes dues.

Par ailleurs, et à défaut pour l'adhérent de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que l'adhérent principal porterait à la connaissance de la Société emettrice, la résiliation de(des) l'adhésion(s) du compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles.

Enfin, l'adhérent déclare avoir pris connaissance du fait que la Société émettrice est expressément mandatée par chaque exploitant, aux fins de procéder, en leur nom et pour leur compte, au recouvrement amiable ou judiciaire de leurs créances.

Les frais forfaitaires de recouvrement sont à la charge de l'adhérent.

9. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

La carte est non remboursable et non échangeable. La carte demeure propriété exclusive de la Société emettrice.

La carte donne droit, durant sa période de validité au profit du bénéficiaire à une circulation libre et illimitée sur les remontées mécaniques des domaines skiables du réseau des 3 Vallées. Le bénéficiaire doit être porteur de sa carte durant tout le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée.

Conditions générales d'adhésion 3 Vallées Liberté

L'accès au réseau est accordé exclusivement sur présentation de la carte aux bornes d'accès et selon les périodes et horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques des domaines skiables du réseau . En cas de non présentation de la carte aux tourniquets des bornes d'accès, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé. En aucun cas, l'exploitant et/ou la Société émettrice ne pourront être tenus au remboursement ultérieur de l'achat de titres de transports effectué par l'adhérent et/ou le bénéficiaire résultant d'un oubli, d'une perte ou d'un vol.

Des contrôles de la carte du porteur pourront être effectués par des contrôleurs assermentés afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle de la carte. Le non-respect du caractère personnel de la carte entraînera sa confiscation immédiate et la résiliation de l'adhésion, sans préjudice de toutes autres dispositions prévues par les conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques des exploitants du réseau en cas d'infraction relevée par un contrôleur assermenté.

10. MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT ET/OU DU BÉNÉFICIAIRE

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (e-mail), de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, l'adhérent s'engage à notifier au Service Clients la modification intervenue dans un délai maximum de 5 jours suivant ledit changement.

La modification prendra effet au maximum 8 jours après réception de la notification, par le Service Clients, des modifications intervenues. La modification sera à effet immédiat lorsque les modifications seront faites directement sur le Site Internet ou par téléphone.

Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'adhérent de l'autorisation de paiement par carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'adhésion(s) du compte adhérent.

11. PERTE OU VOL DE LA CARTE

En cas de perte ou de vol de la carte d'un bénéficiaire, l'adhérent ou le bénéficiaire devra en informer dans les meilleurs délais le Service Clients, par téléphone ou via le Site Internet. De même, l'adhérent ou le bénéficiaire pourra déclarer la perte ou le vol dans l'un des points de vente de la Société émettrice et/ou de l'(des) exploitant(s). La carte sera alors invalidée et ne pourra plus être utilisée.

Pour toute nouvelle émission d'une carte, l'adhérent devra impérativement en faire la demande auprès du Service Clients. Il est précisé à l'adhérent que des frais de dossier d'un montant de 10 € seront prélevés directement sur son compte.

La Société émettrice et/ou de l'(des) exploitant(s) adressera la nouvelle carte à l'adhérent, par courrier dans un délai de 12 jours maximum. La nouvelle carte pourra aussi être remise en mains propres au bénéficiaire dans l'un des points de ventes 3 Vallées Liberté de la Société émettrice et/ou de l'(des) exploitant(s)si la déclaration de perte ou de vol a été faite sur place.

Si l'adhérent récupère la carte déclarée perdue ou volée, il doit la renvoyer par pli recommandé à la Société emettrice.

12. CARTE DÉFECTUEUSE

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte, la Société émettrice procédera, dans les meilleurs délais et à ses frais, au remplacement de la carte défectueuse à compter de la restitution de cette dernière. Toutefois, et si après vérification, la défectuosité de la carte est imputable au bénéficiaire, la Société émettrice facturera à l'adhérent le coût de remplacement de la carte défectueuse d'un montant de 10 €.
Le remplacement de la carte défectueuse se fera par la Société émettrice de la carte.

Conditions générales d'adhésion 3 Vallées Liberté

13. SERVICE CLIENTS

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le Service Clients de la Société émettrice de la carte peut être contacté :

• POUR S3V (COURCHEVEL / LA TANIA / MÉRIBEL-MOTTARET)
par téléphone au 04 79 08 20 00 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
Par courrier à S3V – Direction Commerciale – BP 40 - 73122 COURCHEVEL CEDEX, **par mail :** conctact@s3v.com

• POUR MÉRIBEL ALPINA (MÉRIBEL / BRIDES LES BAINS)
par téléphone au 04 79 08 65 32 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
par courrier à MERIBEL ALPINA – Direction Commerciale - Route de la Chaudanne - 73550 – MERIBEL, **par mail :** contact@meribel-alpina.com

• Pour SEVABEL (LES MENUIRES-SAINT MARTIN DE BELLEVILLE))
par téléphone au 04 79 00 62 75 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
par courrier à SEVABEL – BP2 Les Menuires – 73442 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE CEDEX, **par mail :** sevabel@compagniedesalpes.fr

• Pour SETAM (VAL THORENS)
par téléphone au 04 79 00 07 08 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
par courrier à SETAM – Le Génépi – 73440 VAL THORENS, **par mail** à : forfaitinternet@valthorens.com

• POUR STOR (ORELLE)
par téléphone au 04 79 56 88 01 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet, **par courrier** à STOR – Gare de la Télécabine – 73140 ORELLE, **par mail :** info@orelle.net

Conditions générales d'adhésion 3 Vallées Liberté

14. RÉSILIATION

14.1 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE L'ADHÉRENT

L'adhérent peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son adhésion auprès du Service Clients par courrier recommandé avec avis de réception. L'adhérent devra rappeler les références de son contrat : coordonnées, numéro de compte adhérent et numéro de la (des) carte(s) résiliée(s). A réception de la demande de résiliation, la Société émettrice adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera la(les) carte(s) du compte adhérent et les bénéficiaires du compte adhérent ne pourront plus bénéficier des avantages de(s) la carte(s), sauf à souscrire une nouvelle adhésion.

La résiliation prendra effet à la date indiquée par l'adhérent lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux (2) jours ouvrés à compter de la réception
de ladite notification. La résiliation de l'adhésion à l'initiative de l'adhérent n'ouvre droit ni au remboursement de l'adhésion, ni à indemnisation.
Une confirmation sera envoyée par courrier électronique à l'adhérent.
Les consommations antérieures à la date de prise d'effet de la résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l'adhérent.

14.2 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ EMETTRICE

La Société émettrice se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l'(des) adhésion(s) avant son échéance et d'invalider la (les) carte(s), en cas de non-respect par l' adhérent et/ou l'un des bénéficiaires du compte adhérent de l'une des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales d'adhésion et/ou des conditions générales de ventes et d'utilisation des RM des exploitants, notamment en cas :

• d'utilisation frauduleuse : non-respect du caractère nominatif et personnel de la carte
• de déclarations frauduleuses ou falsification : fausses déclarations ou falsification de pièces à l'occasion de l'émission de la carte ou de sa réédition.

• de violation des dispositions des présentes conditions générales d'adhésion et des conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques des domaines skiables du réseau et comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs
• de défaut de paiement, qu'il s'agisse d'une créance de la Société émettrice et/ou d'un ou plusieurs autres exploitants.

Et ce, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel ou à une quelconque indemnité pour préjudice.
Les exploitants se réservent le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un adhérent ayant déjà fait l'objet d'une résiliation sur l'initiative d'un des cinq exploitants.

L'adhérent et/ou Les bénéficiaires seront informés par email que leur carte a été invalidée et le motif sera évoqué.

15. EFFETS DE LA RÉSILIATION

15.1. RESTITUTION DE LA CARTE

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, l'adhérent devra restituer à la Société émettrice la (les) carte(s) invalidées en sa possession et/ou en possession des bénéficiaires du compte adhérent.

15.2. SOMMES NON RÉGLÉES

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, la Société émettrice facture les sommes non réglées dues au titre de l'adhésion, consommations incluses.
A ces sommes s'ajoutent, le cas échéant, les pénalités de retard prévues à l'article 8.4

16. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée sur le Site Internet via le compte adhérent ou auprès du Service Clients dans les 15 jours suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice.

17. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

La Société émettrice n'est tenue que d´une obligation de moyens pour toutes les étapes d´accès à la vente en ligne.

La responsabilité de la Société émettrice ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l´utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d´une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

L'adhérent déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

18. MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d´une manière générale la confirmation de la commande par l'adhérent valent preuve de l´intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l´exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

19. ARCHIVAGE

L´archivage des commandes est effectué par la Société émettrice conformément à l´article L 134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, l'adhérent peut ainsi accéder à sa commande archivée en en faisant la demande écrite auprès de ladite société à l'adresse susvisée.

Conditions générales d'adhésion 3 Vallées Liberté

20. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies par la Société émettrice lors de la souscription de l'adhérent ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la carte.

Ces informations sont destinées à l'usage de la Société emettrice, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'aux exploitants et aux prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution de la présente adhésion.

Les adresses postales et de messagerie électronique (e-mail) de l'adhérent et des bénéficiaires sont susceptibles d'être utilisées pour l'envoi d'offres commerciales et d'être communiquées à des partenaires commerciaux.

A ce titre, l'adhérent et les bénéficiaires sont informés qu'ils peuvent s'y opposer, notamment au moyen des cases à cocher prévues à cet effet sur le Site Internet Station.

Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978,l'adhérent et les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes sur les données personnelles les concernant. Ce droit s'exerce par l'envoi d'une demande écrite, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du demandeur auprès du Service Clients.

21. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'adhérent n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la Société émettrice et/ou des exploitants.

22. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

La Société émettrice se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'adhésion. Ces modifications seront notifiées par courrier électronique (e-mail) à l'adhérent un mois avant leur entrée en vigueur, sauf en ce qui concerne les modifications de tarification des accès aux remontées mécaniques des domaines skiables du réseau , lesquelles sont immédiatement applicables dans les conditions prévues à l'article 7. En cas de refus par l'adhérent des modifications apportées, celui-ci pourra procéder à la résiliation de son adhésion dans les conditions définies à l'article 14.1 ci-avant. L'absence de réponse écrite de l'adhérent dans ce délai d'un mois vaut acceptation de sa part.

23. TRADUCTION-DROIT APPLICABLE-RÈGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales d'adhésion seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales d'adhésion est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation / d'application de l'une des dispositions présentes des conditions générales d'adhésion, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales d'adhésion sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (ex : conciliation), tels que prévus à l'article L133-4 du Code de la consommation.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Conditions générales d'adhésion 3 Vallées Liberté

Conditions particulières de vente de forfaits à distance

1 - GÉNÉRALITÉS

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le « Client », aux présentes conditions particulières de vente à distance. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site Internet.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et depuis le site Internet susvisé.

La vente en ligne susvisée propose la commande et l'achat de forfaits. Le Client aura le choix soit de recharger son forfait sur le site **www.valthorens.com**, soit de le retirer à l'un de nos distributeurs libre-service de la station, soit de le recevoir par courrier à son domicile.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

2 - CONDITIONS D'UTILISATION

L'achat de forfaits à distance est soumis aux présentes conditions particulières ainsi qu'aux conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits remontées mécaniques téléchargeables à l'adresse suivante : **www.valthorens.com**
La grille tarifaire est consultable sur le site **www.valthorens.com**
Les tarifs sont exprimés en euro et toutes taxes comprises.

3 - EXPLOITANT

L'exploitant du domaine skiable de Val-Thorens est : SETAM – Le Génépi – 73440 Val Thorens
Toute demande d'information doit être adressée à : **forfaitinternet@valthorens.com**

4 - MODALITÉS DE COMMANDE

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet : **www.valthorens.com**. La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet **www.valthorens.com** que si le Client s'est clairement identifié :

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel,
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil : le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

5 - RECHARGEMENT EN LIGNE

Le titre de transport délivré sur un support peut être rechargé en fonction des produits proposés par la SETAM sur le site Internet : **www.valthorens.com**

Lorsqu'il fait l'objet d'un envoi à domicile, le délai de commande est de dix jours avant le premier jour de ski.
Par contre, en cas de rechargement ou de retrait à l'un de nos distributeurs libre-service de la station, aucun délai n'est appliqué, l'achat est immédiat.

La validation du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains-libres de la station de Val Thorens.

6 - TARIFS ET MODALITÉS ET MOYENS DE RÈGLEMENT

Les prix indiqués sont des prix TTC en euro tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.
Le règlement de la commande est obligatoirement exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euro.

Les paiements sont effectués par carte bancaire (Visa, Eurocard, Master Card).

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via le Crédit Agricole, en collaboration avec E-Transaction qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

À aucun moment, la SETAM n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

La SETAM est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

7 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Les commandes réglées et confirmées, seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client.

Une fois la commande conclue sur le site **www.valthorens.com** et confirmée par le Client, la SETAM accusera réception de cette commande par un courriel récapitulant les différents éléments de la réservation que le Client devra présenter pour toutes demandes ultérieures.

8 – LIVRAISON DES FORFAITS ET RETRAIT DE LA COMMANDE

Les forfaits achetés à distance peuvent être livrés par voie postale à l'adresse indiquée par le client. Si le Client choisit cette option, et conformément aux articles L138-1 et suivants du Code de la consommation, pour toute commande, la SETAM informera le Client d'une date limite de livraison des forfaits.

Si les forfaits ne sont pas parvenus avant le départ du Client, au plus tard trente jours après la conclusion de la commande, celui-ci aura la possibilité soit de s'adresser, avec sa confirmation d'achat, à l'une des caisses de la SETAM pour retirer de nouveaux forfaits, soit d'obtenir l'annulation de la vente et le remboursement des sommes réglées, par LRAR ou par écrit sur un support durable :

- si après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, la SETAM de fournir le service dans un délai raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.
- immédiatement si la date est un élément essentiel de son consentement.

Le remboursement devra avoir lieu au plus tard 14 jours après la date de l'annulation de la vente sous peine de majoration.

La SETAM ne saurait être tenue pour responsable en cas de force majeure ou en cas de perturbation, grève totale ou partielle des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport.

Le Client peut également retirer son/ses forfait(s) dans les distributeurs libre service de la station de Val Thorens, dès son arrivée, en tenant compte des horaires d'ouverture et en utilisant le numéro de dossier communiqué par courriel.

9 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

En application de l'article L121-21-8, alinéa 12 du Code de la consommation : la vente des titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-21-8, alinéa 12 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

10 – MODIFICATION ET ANNULATION DE COMMANDE

Une fois la commande du forfait confirmée par le Client, le forfait commandé ne peut plus être modifié. Néanmoins, sur simple demande au plus tard la veille du premier jour de ski, les titres de transport pourront être remboursés par crédit bancaire dans un délai de quinze jours déduction faite de la somme de dix euros au titre des frais de dossier.

Les titres de transport pourront être échangés (pour une durée différente ou un autre secteur de validité) aux billetteries des remontées mécaniques au plus tard à la fin du premier jour de ski.

Conditions particulières de vente de forfaits à distance

11 - RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

La SETAM ne sera tenue que d´une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de la SETAM ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

12 - MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

13 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site Internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à la SETAM de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la SETAM informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales et des communications sur la vie de la station par le biais de l'Office du Tourisme.

Le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courriel à **forfaitinternet@valthorens.com**. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Si le client ne souhaite pas que ses données soient communiquées à l'Office du Tourisme de Val Thorens celui-ci a la possibilité de le préciser sur le site de vente en ligne **http://www.forfait.valthorens.com**

14 - ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par le service Billetteries de la SETAM conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

15 - SEULES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA MÉMOIRE DU FORFAIT FONT FOI

Conditions particulières de vente de forfaits à distance

Tarifs Secours

Tarifs Secours

Les secours sur pistes et hors pistes sont payants.

Pour consulter l'extrait des délibérations, qui conviennent des tarifs des secours sur pistes et hors pistes, ils sont disponibles à la régie des pistes au bureau de Val Thorens et consultables sur **www.mairie-smb.com**

Ils sont mis à jour pour chaque saison pour les secours de :

1ère Catégorie

Interventions sans traîneau

Accompagnements

1ère Catégorie bis

Interventions

Accompagnements - évacuation

2ème Catégorie

Pistes zones rapprochées des stations

3ème Catégorie

Toutes les autres pistes

4ème Catégorie

Hors pistes

Et les secteurs éloignés
